

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE
DE FRANCE
POUR L'ANNÉE 1889

QUATORZIÈME VOLUME

PARIS
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
7, rue des Grands-Augustins, 7

1889

DE LA NOMENCLATURE DES ÊTRES ORGANISÉS

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE ZOOLOGIE

par le D^r Raphaël BLANCHARD

Professeur-Agrégé à la Faculté de Médecine de Paris,
Secrétaire général de la Société Zoologique de France

Depuis que Tournefort, en 1700, et Linné, en 1751, en ont démontré la nécessité et en ont posé les principes, la nomenclature des êtres organisés (zoologie, botanique, paléontologie) a été l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part des naturalistes. Plus d'un auteur s'est efforcé d'en améliorer et d'en préciser les règles; plus d'un aussi, sous prétexte de révision, en a faussé le sens et y a jeté une regrettable confusion. Plusieurs Congrès, les uns internationaux, les autres locaux, mais non moins importants, se sont prononcés sur un ensemble de questions: leurs décisions, adoptées par la plupart des naturalistes, ont actuellement force de loi.

Il existe donc déjà un corps de règles auxquelles les naturalistes se conforment; mais ce code ne vise guère que les faits généraux. Dans la pratique, le zoologiste et le botaniste descripteurs se trouvent fréquemment en présence de difficultés imprévues, sur lesquelles ne se sont prononcés ni les auteurs ni les Congrès dont nous venons de parler; la solution de ces difficultés reste donc pendante. D'autre part, des solutions diverses, souvent contradictoires, ont été adoptées à l'égard de questions sur lesquelles une entente commune est éminemment désirable.

Pour avoir été traitée déjà maintes fois, par les naturalistes les plus éminents, la question de la codification des règles à suivre dans la nomenclature des êtres organisés n'en est donc pas moins actuelle. En prenant l'initiative du premier Congrès international de Zoologie, la Société Zoologique de France a pensé qu'une meilleure occasion ne pourrait se présenter pour remettre la question à l'étude et arriver, si possible, à une solution.

A première vue, la tâche du rapporteur semble facile: n'est-on pas, comme je le disais, d'accord sur les principes généraux; les

règles fondamentales ne sont-elles pas universellement admises et observées ? Mais un code, pour être définitif, doit prévoir tous les cas particuliers ; or, en y réfléchissant, ceux-ci apparaissent chaque jour plus nombreux ; les progrès de la science en font naître chaque jour de nouveaux ; quelques-uns se manifesteront demain, que nous ne soupçonnons point aujourd'hui. Nous n'avons donc point la prétention de proposer à la sanction du Congrès des règles définitives : dans le monde, rien n'est définitif et les lois, comme les êtres vivants, sont dans un perpétuel devenir. Nous croyons du moins que le présent rapport et les règles que nous y proposons répondent aux besoins actuels de la nomenclature.

Nous donnons ci-dessous la liste des principales publications relatives à la nomenclature, comme témoignage des efforts tentés jusqu'à ce jour pour arriver à l'unification du langage zoologique ou botanique.

1° Pitton de Tournefort, *Institutiones rei herbariae*. Paris, 1700.

2° C. Linné, *Philosophia botanica*. Holmiae, 1751.

3° J. C. Fabricius, *Philosophia entomologica*. Hamburgi, 1778.

4° A. P. de Candolle, *Théorie élémentaire de la botanique*. Paris, 1813.

5° H. E. Strickland, *Rule for zoological nomenclature*. Charlesworth's Magaz. of nat. history, I, p. 173, 1837.

6° W. Ogilby, *Observations on « rules for nomenclature. »* Ibidem, II, p. 150, 275, et 492, 1838.

7° Strickland, *Reply*. Ibidem, p. 198, 326 et 533.

8° Westwood, *Reply*. Ibidem, p. 204.

9° L. Agassiz, *Nomenclator zoologicus*. Soloduri, 1842. Voir dans la préface : *Principia generalia nomenclaturae Linnæi*.

10° Strickland, *Rules of nomenclature*. London, in-8° de 17 p., 1842. — Id., *Rapport sur la nomenclature zoologique*. L'Institut, p. 248 et 256, 1843.

11° *Report of a Committee appointed « to consider of the rules by which the nomenclature of zoology may be established on an uniform and permanent basis*. Report of the british Assoc. for advanc. of sciences, XII, p. 105, 1843.

12° *Series of propositions for rendering the nomenclature of zoology uniform and permanent*. Annals of nat. history, XI, p. 259, 1843. Philos. magazine, (2), XXIII, p. 108, 1843.

13° Edm. de Selys-Longchamps, *Note sur la nomenclature zoologique (sur les séries de propositions...)*. Bull. de l'Acad. de Belgique, X, p. 291, 1843.

14° *Rapporto dei lavori della commissione destinata a render conto al Congresso di Lucca sul nuovo piano di nomenclatura per i due regni animale e vegetale*. Atti della 5^{ta} riunione degli scienziati italiani, p. 792-823, 1843.

15° Hermannsen, *Indicis generum malacozoorum primordia*. Cassel, 1846.

16° Thorell, *Om Prioriteten ved zoologiske navne, med Bemærkninger af prof. Steenstrup*. Forhandl. skandin. Naturforsker, VII, p. 224, 1856.

17° H. von Kiesenwetter, *Lois de la nomenclature entomologique*, adoptées par le Congrès de Dresde, 1858. — Id., *Sur la nomenclature entomologique*. Bull. de la Soc. entomol. de France, (3), VII, p. cxcvii, 1859.

18° R. Bourguignat, *Methodus conchyliologicus determinationis*. Paris, in-8° de 88 p., 1860.

19° Alph. de Candolle, *Recueil des lois de la nomenclature botanique*, adoptées par le Congrès international de botanique tenu à Paris en août 1867. Genève et Bâle, in-8° de 64 p., 1867.

20° W. H. Dall, *Report of the Committee on zoological nomenclature*. Proceed. of the American Assoc. for the advanc. of science, XXVI, p. 7-56, 1877.

21° H. Douvillé, *Règles à suivre pour établir la nomenclature des espèces*. Paris, in-8° de 28 p., 1880 (s. l. n. d.). Congrès géologique international. Compte-rendu de la 2^{me} session, Bologne, 1881. Voir p. 464-483, 498 et 592-608.

22° M. Chaper, *De la nomenclature des êtres organisés*. Rapport présenté à la Société Zoologique de France. Paris, in-8° de 37 p., 1881.

23° P. Fischer, *Manuel de conchyliologie*. Paris, 1887. Voir p. 316 (fascicule 4, publié le 5 mai 1882).

24° Saint-Lager, *Des origines des sciences naturelles, suivies de remarques sur la nomenclature zoologique*. Paris, in-8° de 134 p., 1883.

25° *The code of nomenclator and check list of North American birds, adopted by the American ornithologist's Union*. New-York, 1886.

26° O. M. Reuter, *Revisio synonymica Heteropterorum palaearticorum quæ descripserunt auctores vetustiores*. Helsingfors, in-4° de 458 p., 1888. Voir p. 1-35.

En outre de ces ouvrages, on pourra consulter avec profit un grand nombre d'autres publications dont Taschenberg (1) a dressé la liste.

(1) O. Taschenberg, *Bibliotheca zoologica* II, p. 558-562, 1886.

A l'occasion du Congrès géologique international, réuni à Bologne en 1881, M. Douvillé a rédigé sur la question qui nous occupe un intéressant rapport : à cette même époque et en raison de la même solennité scientifique, la Société Zoologique de France étudia elle-même avec un soin tout particulier la question de la nomenclature : une commission de sept membres fut nommée, dont les travaux furent résumés par M. Chaper dans un rapport remarquable, que nous avons pris comme point de départ de notre propre travail.

Ce rapport, approuvé dans sa séance du 14 juin 1881 par la Société Zoologique de France, proposait un corps de règles auxquelles la Société déclarait se rallier et vouloir conformer désormais ses publications. Plus de 1,300 exemplaires en furent distribués, non seulement à toutes les Sociétés savantes, aux Musées, aux laboratoires, mais aussi à un très grand nombre de zoologistes, de paléontologistes et de botanistes. L'envoi était accompagné de la lettre suivante, signée du Président et du Secrétaire général, par laquelle la Société Zoologique invitait les autres Sociétés et les savants à étudier la question et à lui faire part soit de leur approbation, soit de leurs critiques.

« La Société Zoologique de France a saisi l'occasion du Congrès Géologique de Bologne pour appeler de nouveau l'attention des Naturalistes sur la question importante de la nomenclature des êtres organisés, au sujet de laquelle il n'existe pas encore un complet accord entre les savants de tous les pays.

» Nous avons l'honneur de vous adresser un exemplaire du corps de règles qu'elle leur propose et du rapport à l'appui. La Société vous sera très reconnaissante des observations que vous voudriez bien lui faire parvenir au sujet de ce travail, tant en votre nom personnel qu'au nom de la Société dont vous être membre (ou président). »

Un grand nombre de Sociétés savantes répondirent à cet appel en envoyant leur adhésion sans réserves et en déclarant accepter toutes les règles proposées par la Société Zoologique de France. Seules, la *Senckenbergische naturforschende Gesellschaft*, de Francfort-sur-le-Main, et la *Società dei naturalisti di Modena* exprimèrent quelques réserves.

La Société Senckenberg confia à un naturaliste très honorablement connu, M. le Dr Oscar Boettger, le soin d'examiner le travail de la Société Zoologique de France et de présenter un rapport. Ce rapport, dont nous donnons ci-après la traduction

intégrale, nous a été communiqué le 31 décembre 1881 par M. le Dr Ernst Blumenthal, secrétaire de la Société Senckenberg, qui nous annonçait en même temps que cette savante compagnie « s'était entièrement rangée à l'avis de son rapporteur. »

A LA DIRECTION DE LA « SENCKENBERGISCHE NATURFORSCHENDE GESELLSCHAFT ».

« Très honorés Messieurs, le soussigné, chargé de présenter à la *Senckenbergische naturforschende Gesellschaft* un rapport sur la nomenclature, a étudié avec grand intérêt les propositions de la Commission de la Société Zoologique de France sur une nomenclature des êtres organisés. Il donne à ces propositions son approbation *pleine et entière* et regrette seulement que la Commission susdite ne se soit pas occupée de la manière dont, à l'avenir, les sous-espèces, variétés, variétés de coloration, etc., devront être dénommées, questions qu'il considère comme assez importantes pour qu'on eût dû, dans le travail susdit, ne point les passer sous silence. En revanche, il attache une très haute signification aux considérations sur l'emploi du génitif dans les noms propres (pages 20-23 de la brochure) et les tient pour particulièrement importantes et pratiques.

» Les points suivants peuvent servir d'exemples, de compléments ou d'additions qu'il serait peut-être encore utile de discuter.

» Ad II, 2°. — Les noms de genre comme *Milne-Edwardsia*, *Van-Tieghemia*, *O'Shaugnessya*, qui semblent être en désaccord avec cette règle générale, devraient néanmoins être permis.

» Ad III, 4°, A. — En ce qui concerne la formation de noms spécifiques adjectifs avec la dénomination de localités situées en dehors des centres de civilisation, on devra procéder d'après les systèmes de transcription le plus généralement utilisés par les philologues et les ethnographes ; il serait bon aussi d'indiquer dans les règles adoptées de quel alphabet on devra faire usage. Par exemple, doit-on donner à une espèce, d'après la ville de Koutaïs en Transcaucasie, le nom de *Carabus kutaïsius* ou *koutaïsius* ? Donnera-t-on à une autre espèce, d'après le pays de Talych dans cette même contrée, le nom de *Philonthus talyschanus*, *talychanus* ou *talyshanus* ?

» Ad III, 4°, B. — Des formes telles que *Miliola sub-Brongniarti* sont inadmissibles.

» Ad VII, 14°. — Dans sa brièveté, cette règle semble au rapporteur être un peu trop raide, car on peut supposer le cas où l'auteur même d'une espèce reconnaît tardivement l'identité et la synonymie de cette espèce avec une autre espèce antérieurement publiée, et où le même nom serait attribué par la suite, par un autre auteur, à une nouvelle espèce indubitablement valide. Cette dernière doit-elle perdre son nom, que sûrement personne ne peut revendiquer ? Voici un exemple arbitraire de ce genre : *Cerithium nigrum* Ad. 1801 = *tesselatum* Per. 1805 (consensu auctoris) et *Cerithium tessellatum*, Fab. 1860.

» Quant au reste, toutes les règles et propositions énumérées dans le tra-

vail en question semblent au rapporteur être *acceptables jusque dans leurs moindres détails*; il se réjouit de pouvoir recommander à la *Senckenbergische naturforschende Gesellschaft*, le plus chaudement possible, de se conformer désormais à ces règles, qui font faire à la nomenclature zoologique et botanique un progrès considérable.

En ce qui concerne la nomenclature *paléontologique*, le rapporteur est d'avis qu'il y a lieu d'adopter une nomenclature trinominale, différente de la binominale, mais qui ne saurait, d'aucune manière, entrer en contradiction avec les propositions et les règles édictées par la Commission de la Société Zoologique de France. »

D^r O. BOETTGER.

Francfort-sur-le-Main, 20 décembre 1881.

Voici maintenant la traduction intégrale du Rapport présenté le 12 février 1882, à la Société des naturalistes de Modène, par M. le D^r Curzio Bergonzini, au nom d'une commission composée de MM. A. Carruccio, C. Bergonzini et R. Pirotta.

« Honorables Collègues, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission chargée d'étudier les règles applicables à la nomenclature des êtres organisés, selon le projet présenté par la Société Zoologique de France.

» La Commission, après avoir discuté soigneusement les divers articles du règlement, après avoir examiné le rapport présenté à la Société Zoologique de France, par M. Chaper, les délibérations de la Société Malacologique de Belgique et du Congrès géologique international de Bologne sur ce même sujet, a résolu de le soumettre à votre approbation, sauf en ce qui concerne les modifications apportées au § 7 (paragraphe 2^o c du rapport de M. Douvillé), par le Congrès géologique de Bologne.

» La Commission, convaincue de l'excellence, de l'importance et de l'utilité de ce règlement, en recommande vivement l'adoption aux membres de la Société. »

Suit la reproduction intégrale, et en français, des règles proposées par la Société Zoologique de France. Seul, l'article 7 n'a pas été adopté par la Société de Modène et a été remplacé par l'article suivant :

« 7^o Le nom spécifique doit toujours être précisé, par l'indication du nom de l'auteur qui l'a établi; ce nom d'auteur est mis entre parenthèses lorsque le nom générique n'est pas conservé, et dans ce cas, il est utile d'ajouter le nom de l'auteur qui a changé l'attribution générique. Cette même disposition est applicable aux variétés érigées en espèces. »

Les professeurs Gibelli et Carruccio proposent que désormais, pour toute espèce nouvelle, on indique non-seulement le nom de celui qui l'a décrite, mais aussi le nom de celui qui l'a découverte.

La proposition de la commission et celle de MM. Gibelli et Caruccio sont adoptées à l'unanimité (1).

Les réserves formulées par la Société Senckenberg et par la Société de Modène étaient sérieuses et méritaient assurément d'être prises en considération. La Société Zoologique de France en appréciait toute l'importance, mais son œuvre avait rencontré d'autre part une approbation si unanime et si flatteuse, qu'elle ne crut pas devoir rouvrir le débat, provisoirement au moins, et qu'elle considéra comme tranchée la question de la nomenclature, sauf en ce qui concerne quelques points secondaires, pour la discussion desquelles une occasion favorable se présenterait sans doute quelque jour.

L'occasion se présente aujourd'hui. Il nous a semblé que le Congrès actuel, auquel prennent part des savants de tous pays et des représentants de toutes les branches de la zoologie et de la paléontologie, était l'assemblée la plus compétente et la plus autorisée pour se prononcer sur les questions soulevées par la Société Senckenberg et par la Société de Modène, comme aussi sur quelques autres questions connexes qui n'avaient pas été prévues en 1881 ou que des découvertes récentes ont mises sur le tapis.

Ces explications préliminaires étant données, nous abordons maintenant l'examen successif de toutes les règles adoptées par la Société Zoologique de France, des objections qui leur ont été opposées, des additions ou corrections que l'on y pourrait faire.

I. — DE LA NOMENCLATURE DES ÊTRES ORGANISÉS

ARTICLE 1^{er}.

La nomenclature adoptée pour les êtres organisés est binaire et binominale. Elle est essentiellement latine. Chaque être y est distingué par un nom de Genre suivi d'un nom d'Espèce.

1. — Cette règle ne semble pas devoir être contestée : tous les naturalistes sont d'accord pour admettre le principe de la nomenclature binaire.

(1) Atti della Società dei naturalisti di Modena. Rendiconti delle adunanze, (3), I, p. 25-29, 1882.

La nomenclature est binaire, c'est-à-dire que tout être, vivant ou fossile, est distingué par deux noms. Le nom de genre est commun à un plus ou moins grand nombre d'êtres et exprime les ressemblances et les affinités que l'individu envisagé présente avec ces derniers : on connaît, par exemple, plusieurs animaux sous le nom de *Rana*, plusieurs plantes sous le nom de *Trifolium*. Le nom spécifique est propre, non à un seul individu, mais à tous les individus dont la collectivité constitue l'espèce, c'est-à-dire à tous les êtres qui se ressemblent par la totalité de leurs caractères et qui sont capables de se reproduire indéfiniment entre eux ; on ne saurait envisager ici les variations légères qui font que les individus d'une même espèce diffèrent les uns des autres sous le rapport de la taille, de la vigueur, de la coloration, etc. Le nom spécifique évoque donc des caractères différentiels : *Rana viridis* et *Rana fusca*, *Trifolium pratense* et *Trifolium procumbens*.

2. — Les variations de la taille, de la couleur, etc., sont ordinairement individuelles et ne se transmettent pas aux descendants. Les conditions climatiques, la sélection naturelle, la sélection artificielle, d'autres causes encore qui sont bien connues et sur lesquelles il est inutile d'insister davantage, peuvent néanmoins les rendre fixes et transmissibles héréditairement. Ainsi se constituent des déviations particulières, auxquelles on donne les noms de *sous-espèces (subspecies)*, de *variétés*, de *races*. Bon nombre d'animaux, dont l'aire de distribution est très étendue et qui habitent sous des climats variés, présentent des variétés régionales, auxquelles il est d'usage de donner un nom. Par exemple, un Papillon hétérocère, le *Callimorpha Hera*, a souvent les ailes inférieures jaunes dans l'ouest de la France, tandis que partout ailleurs ces mêmes ailes sont d'un rouge vif : M. Ch. Oberthür (1) propose donc de désigner cette variété sous le nom de *lutescens*. De même, M. Dybowski appelle *kamtschaticus* une variété du Corbeau (*Corvus corax*) particulière au nord-est de l'Asie. On pourrait citer un nombre infini d'exemples analogues.

L'adoption de ce système tend donc à remplacer la nomenclature binaire par une nomenclature ternaire : les lépidoptérogistes et les ornithologistes sont grands partisans de cette innovation, que

(1) Ch. Oberthür, *Considérations sur la première question dont l'examen est proposé au Congrès international de zoologie de Paris*. Rennes, in-8° de 7 p., 29 mars 1889.

les progrès de leur science rendraient indispensable. Il serait désormais possible de dénommer et, par conséquent, de rendre reconnaissables des variétés de taille, de coloration (albinisme, mélanisme, etc.), soit particulières à une région, soit apparaissant d'une façon sporadique dans une contrée où la majorité des individus de la même espèce sont d'ailleurs normaux. On pourrait distinguer ainsi *Melitaea Artemis provincialis*, *Melitaea Artemis iberica*, *Melitaea Artemis sareptana*, etc., pour emprunter encore un exemple aux Lépidoptères.

Les ornithologistes sont plus exigeants. Non seulement, ils distinguent dans une même espèce un certain nombre de variétés, mais celles-ci sont soumises elles-mêmes à certaines variations pour lesquelles il semble avantageux d'adopter une dénomination. La nomenclature binaire devrait donc, suivant certains auteurs, céder à son tour la place à une nomenclature quaternaire; il conviendrait d'ajouter au nom de la variété un nom caractérisant la sous-variété.

Ces subdivisions successives sont assurément regrettables : entre autres inconvénients, elles ont celui de compliquer le langage et d'allonger outre mesure la dénomination d'un être déterminé. Néanmoins, il ne semble pas possible de les éviter, d'autant plus que l'usage des appellations trinomiales est actuellement très répandu.

Si l'on considère que l'utilité des dénominations triples ne se fait jamais sentir que dans des cas spéciaux, par exemple dans un travail descriptif où il s'agit de caractériser les formes diverses que peut revêtir une même espèce, il nous semble équitable d'autoriser l'emploi de trois noms s'appliquant successivement au genre, à l'espèce et à la variété. Cette concession nous oblige à admettre un quatrième nom pour la sous-variété. Il faut reconnaître d'ailleurs que l'usage d'un troisième, voire même d'un quatrième nom laisse intact le principe même de la nomenclature : les noms surnuméraires ne s'appliquent qu'à des divisions de l'espèce et celle-ci garde toujours son appellation binominale primitive.

D'après cela, on ne saurait donc dire *Melitaea provincialis* ou *Corvus kamtschaticus*, malgré l'autorité de M. Bourguignat : il est indispensable, pour attribuer à chacun des noms sa valeur propre, de dire *Melitaea Artemis provincialis* ou *Corvus corax kamtschaticus*. Dès lors, il ne nous semble pas utile d'intercaler le mot *varietas* ou son diminutif *var.*, entre le nom de l'espèce et celui de la variété ;

la formule *Melitaea Artemis* var. *provincialis* n'indique rien de plus que la précédente.

3. — Si l'appellation d'un être est ternaire ou quaternaire, les différents termes de cette appellation doivent se suivre sans interruption; tous s'accordent suivant les règles de la grammaire latine avec le nom du genre, qui est toujours un substantif. Au Musée zoologique de Berlin (1), on procède autrement et, par suite de l'intercalation du diminutif *var.* entre le nom de l'espèce et celui de la variété, on met ce dernier au féminin en l'accordant avec *varietas*, au cas où il est adjectif: on écrirait, par exemple: *Coreus corax* var. *kamtschatica*. L'un et l'autre système nous semble également recommandable: nous sommes prêts à accepter celui en faveur duquel le Congrès se prononcera.

4. — M. Garman (2) a proposé un procédé de notation, auquel nous ne saurions souscrire, mais dont nous devons cependant dire quelques mots. L'*Amblystoma tigrinum*, Batracien de l'Amérique du Nord, comprend plusieurs variétés, à chacune desquelles on peut, pour plus de brièveté, attribuer une lettre distinctive; la lettre A caractérise l'espèce type, les lettres suivantes se rapportent aux diverses variétés, sans qu'on ait à se préoccuper de classer celles-ci, soit par ordre chronologique, soit d'après leurs affinités. On aura ainsi:

(A) *Salamandra tigrina* Green, 1825.

(B) *Amblystoma bicolor* Hallowell, 1837.

(C) *Amblystoma mavortium* Baird, 1849.

(D) *Amblystoma californiense* Gray, 1833.

Veut-on parler de cette dernière forme, il n'est point nécessaire de lui donner la longue dénomination d'*Amblystoma tigrinum californiense*; il suffit d'écrire: (D) *Amblystoma tigrinum*. Supposons qu'on reconnaisse dans la forme C trois sous-variétés, auxquelles on donne les noms de *nebrascense*, *Hallowelli* et *parvimaiculatum*: on peut tout aussi bien les désigner par les formules (C^a), (C^b), et (C^c) *Amblystoma tigrinum*, etc.

Par cette méthode, M. Garman ne s'est assurément pas proposé d'autre but que d'éviter la longueur fastidieuse des noms, qui

(1) *Liste der Autoren zoologischer Artbegriffe zusammengestellt für die zoologische Sammlung des königlichen Museums für Naturkunde in Berlin*. Berlin, in-8° de 87 pages, 1888.

(2) S. Garman, *On the use of polynomials as names in zoology*. Proceed. of the Boston Society of natural history, 19 march 1884.

constitue l'un des plus sérieux écueils de la nomenclature multinominale. On pourrait dire qu'il est arrivé à ses fins, si sa méthode, satisfaisante en théorie, n'était pratiquement inapplicable.

La lettre placée en tête du nom est une véritable énigme, dont l'intelligence la mieux douée est incapable de donner une solution exacte. On ne peut la comprendre qu'à la condition d'avoir sous les yeux un répertoire indiquant sa signification précise; son emploi est possible dans le langage écrit, sous la réserve précédente; il sera toujours impossible dans le langage parlé. Cette lettre, d'ailleurs, ne représente à l'esprit rien de plus qu'un numéro d'ordre; les raisons multiples, qui ont contraint Linné à donner à chaque être un nom spécifique et à abandonner les numéros d'ordre dont il avait fait usage dans les premières éditions du *Systema naturae*, pourraient encore être invoquées ici, et à meilleur droit qu'au temps du naturaliste suédois.

5. — Sans insister sur ce point plus qu'il ne convient et sans lui attacher plus d'importance que ne l'a voulu faire M. Garman lui-même, disons encore quelques mots d'une autre question qui n'est qu'un corollaire de l'article 1^{er}.

Les formes dextres et senestres de la coquille des Gastéropodes normalement senestres ou dextres, sont fréquentes et méritent d'être caractérisées: elles constituent non des variétés, mais de véritables monstruosités, au même titre que le situs inversus chez les Vertébrés. Suivant qu'on intercalera ou non dans leur dénomination le mot *monstrositas* ou son diminutif *monstr.*, on devra donc écrire, par exemple: *Bulinus truncatus sinistrorsus* ou *Bulinus truncatus monstr. sinistrorsa*.

II. — DU NOM GÉNÉRIQUE.

ARTICLE II.

Les noms génériques doivent consister en un mot simple ou composé, mais toujours unique, soit latin, soit latinisé, soit considéré et traité comme tel, s'il ne vient pas du latin.

6. — Dans les premiers ouvrages descriptifs, alors que le nombre des genres connus était encore très peu considérable, il était certes facile de n'employer comme noms génériques que des mots tirés du grec ou du latin, comme le conseillait Linné, ou tirés du grec seulement, comme le voudrait M. Bourguignat. Les progrès incessants

des connaissances scientifiques ont contraint les auteurs de genres nouveaux à se départir progressivement de l'observance rigoureuse de cette règle, qui n'en reste pas moins pour tous un postulat qu'on cherche à réaliser. Si l'on considère que le *Nomenclator zoologicus* de Scudder, publié en 1882 par la Smithsonian Institution, comprend plus de 80,000 noms génériques, on conviendra que les naturalistes ont dû épuiser à peu près complètement la liste des mots grecs ou latins, simples ou composés, qu'il était possible d'attribuer aux animaux. Quiconque s'est vu dans l'obligation de créer un genre nouveau a éprouvé une difficulté réelle à trouver un nom grec ou latin qui n'eût été précédemment employé par quelque auteur.

7. — On ne saurait recommander trop vivement de laisser leur genre (dans le sens grammatical du mot) et leur orthographe aux mots latins employés comme noms génériques. Cette même recommandation est également valable pour les mots grecs, auxquels il importe d'appliquer exactement les règles de la transcription latine.

Le nom de *Prionoderma lanceolata*, donné par Cuvier à la Linguatule des fosses nasales du Chien, est fautif, le nom générique étant neutre ; on doit dire de même *Cylindrus* au lieu de *Cylinder* (1), *Distoma* au lieu de *Distomum*, etc.

8. — Dans la formation de mots composés, à laquelle la langue grecque se prête très aisément, l'attribut doit toujours être placé avant le mot principal, comme cela se fait encore dans les langues germaniques. Les mots *Pelodytes* (2) et *Sarcocystis* (3) sont formés correctement ; le mot *Hippopotamus* (4) est incorrect et devrait être modifié en *Potamhippus*, si le barbarisme n'avait été commis par les anciens eux-mêmes. Le mot composé prend toujours le genre de son dernier composant : *Prionoderma* est neutre, parce que le mot δέρμα est lui-même neutre ; *Hemerobius* est masculin, parce que le mot βίος est lui-même masculin.

9. — Le nom générique doit toujours être un substantif. Des adjectifs comme *Alata* Rumphius, *Ultimus* de Montfort, *Prasina*

(1) D'où la nécessité d'appeler *cylindrus-axis* l'élément central de la fibre nerveuse ; le nom de *cylinder-axis*, qu'on lui donne communément, n'est pas latin, mais allemand.

(2) πήλος, vase, boue ; δύτες, plongeur ; qui plonge dans la vase.

(3) σάρξ, σαρκός, chair ; κύστις, kyste, vessie ; kyste dans la viande.

(4) ἵππος, cheval ; ποταμός, fleuve ; cheval de fleuve.

Deshayes ; des participes passés comme *Productus* Sowerby ne sont pas admissibles. Il en est de même pour les mots dans la composition desquels entre le mot εἶδος, comme *Hasseltides* Weyenbergh et *Pediculoides* Canestrini ; nous ne croyons même pas devoir accéder au désir de M. Bourguignat, qui voudrait réserver les noms génériques en *ides* pour les genres fossiles. Afin de ne pas compliquer la synonymie, il convient d'accepter les noms actuels qui rentrent dans cette catégorie, mais les naturalistes devront désormais s'interdire rigoureusement l'usage de semblables dénominations.

10. — La même racine sert fréquemment à la formation de plusieurs noms génériques, par l'adjonction de désinences ou de suffixes exprimant la comparaison, la diminution, la ressemblance, la possession, etc.

Par exemple, le nom de *Lingula*, attribué par Bruguière à un genre de Brachiopodes, en 1791, a donné par dérivation les noms de *Lingularius*, *Lingulina*, *Lingulinopsis*, *Lingulella*, *Lingulepis* et *Lingulops*, qui se rapportent tous à des Brachiopodes. De même, le mot *Natica* a donné les noms de *Naticina*, *Naticaria*, *Naticella* et *Naticopsis*, qui appartiennent tous à divers genres de Gastéropodes ; de *Synapta* dérive *Synaptula*.

Cette méthode a été, peut-on dire, appliquée par tous les auteurs : ses avantages sont trop évidents pour qu'on puisse songer à en restreindre l'emploi. Il est du moins possible de l'astreindre à certaines règles qui la précisent et la simplifient.

En principe, tout nom générique exprimant la diminution, comme *Lingulina* et *Lingulella*, n'est admissible qu'autant que l'objet ou l'être avec lequel il exprime une relation a donné déjà son nom à un autre genre. Ce desideratum doit devenir une règle inéluctable, quand le nom adopté exprime une comparaison, comme *Lingulinopsis* et *Naticopsis*. Il est désirable que les noms formés suivant cette méthode soient renfermés dans les limites d'une même classe, voire même d'un même ordre ; les relations qu'ils sont chargés de mettre en relief, en sont d'autant plus nettes.

11. — « *Nomina generica, quae ex graeca vel latina lingua radicem non habent, rejicienda sunt,* » disait Linné. S'il vivait à l'époque présente, Linné lui-même se départirait de cette sévérité : il admettait déjà les noms génériques formés à l'aide de noms propres ; peut-être ne rejeterait-il pas d'une façon absolue les noms barbares. En tout cas, les difficultés auxquelles on se heurte, lorsqu'il s'agit

de faire choix d'un nom générique, l'engageraient à plus d'indulgence.

L'usage de dédier à une personne un genre nouveau est très répandu, aussi bien en zoologie qu'en botanique : les genres *Cuvieria*, *Fortisia*, *Blainvillaea*, etc. pour les animaux, les genres *Magnolia*, *Robinia*, *Fuchsia*, etc. pour les plantes, en sont des exemples bien connus. Jusqu'à présent, aucune règle fixe, universellement adoptée, n'a présidé à la formation de ces noms ; il est temps de mettre un terme aux appellations fantaisistes auxquelles nombre d'auteurs semblent s'être complus et de poser quelques principes généraux qui, nous l'espérons, deviendront la base d'une entente définitive.

12. — Les noms mythologiques égyptiens (*Osiris*) ou gréco-latins (*Phœbe*, *Venus*, *Hero*, *Erato*, *Cypris*, *Actœon*, *Eolis*, etc.) et les noms ou prénoms en usage dans l'antiquité (*Cleopatra*, *Melampus*, *Melania*, *Priamus*, *Remus*, *Edipus*, *Belisarius*, *Berenice*, *Antonina*) conservent intégralement leur forme latine. Les noms empruntés, par exemple, à la mythologie scandinave (*Bristaga*, *Drifa*, *Fulla*, *Sarakka*, *Göndul*, *Scava*, *Duva*), ou puisés dans les récits héroïques des Celtes, des Gaulois (*Velleda*), des Gaëls (*Crimora*, *Fionu*), etc., conservent également leur forme primitive, si celle-ci est euphonique ; ils reçoivent une désinence latine, dans le cas contraire (*Egirus*).

13. — Le nom attribué à un nouveau genre est-il un nom patronymique moderne, par exemple celui d'un savant connu, comme c'est le cas le plus habituel, il est préférable de ne le point employer à la manière précédente (1), mais de lui adjoindre une désinence qui lui donne la signification d'une dédicace. C'est ainsi que le genre *Cuvieria* est dédié à Cuvier, le genre *Norodonia* au roi Norodon. Le nom doit être conservé intégralement, sans subir aucune modification orthographique ni aucune suppression de lettres : c'est là une nécessité dont chacun comprendra l'importance. Quant à la désinence, elle varie suivant les cas, mais doit être soumise néanmoins à des règles fixes.

Tout nom terminé par une consonne prendra la désinence *ius*,

(1) Quelques auteurs le font pourtant : Gray et d'Orbigny ont donné les noms de *Davila*, de *Cornalia* et d'*Azara* à des Lamellibranches ; M. Westerland appelle *Vega* des Gastéropodes terrestres recueillis à Ceylan par l'expédition suédoise de *la Vega*. Il est bon de remarquer que, dans tous ces cas, il s'agit de noms terminés en *a*.

ia, ium, suivant qu'on voudra le faire masculin, féminin ou neutre ; la désinence *ia* est particulièrement recommandable. *Selysius*, *Dumerilia*, *Lamarckia*, *Grateloupia*, *Beaumontia* sont correctement formés ; *Dumerillia*, *Merilia*, *Gratelupia* sont incorrects.

Tout nom terminé par l'une des consonnes *e, i, o, y*, prendra simplement la désinence *us, a, um* : les noms de *Blainvillea*, *Gottschea*, *Spallanzania*, *Carolinia*, *Rissoa* et *Bernaya* sont corrects ; les noms de *Blainvillia*, *Lucepedia*, *Bougainvillia*, *Bugainvillea*, *Rissoia*, ne le sont pas. Il faut dire *Nova* au lieu de *Noctia*.

Nous ne pouvons admettre l'exception en faveur des noms monosyllabiques, proposée par M. Bourguignat, qui écrit *Gayia* et *Quoyia* le nom de genres dédiés à Gay et à Quoy. Suivant ce même auteur, les noms propres terminés par un *e* muet ou par une syllabe muette, comme Philippe, Defrance, Valenciennes, doivent perdre leur *e* muet ou leur syllabe muette, puis se terminer par *ia* ; on aurait ainsi : *Philippia*, *Defranciu*, *Gervillia*, *Valenciennia*. Il n'est pas besoin de faire ressortir combien ce système est fautif.

Tout nom terminé par la consonne *a* prend la désinence *ia*. *Danaia* est d'accord avec cette règle ; *Dania*, *Spinolia* ne lui sont pas conformes.

Tout nom terminé par la consonne *u* ou par la diphthongue *eu* rentre dans le cas précédent, mais prend un *t* euphonique. MM. Bucquoy, Dautzenberg et Dollfus ont créé, en 1883, le genre *Payraudeantia*, conforme à cette règle. Le genre *Cottaldia* Deshayes doit être corrigé en *Colleantia*. Des genres dédiés à MM. Moreau et Vituz devraient s'appeler *Morcutia* et *Vituztia*.

14. — Sans l'observation stricte des règles qui précèdent, il est impossible de retrouver le nom du naturaliste ou du personnage historique auquel le genre est dédié : les deux exemples suivants en démontrent bien l'absolue nécessité. En 1813, Leach dédiait à Bosc un genre de Crustacés sous le nom correct de *Boscia* ; pour éviter toute confusion, on devra donner le nom de *Boscaia* à un genre qui serait créé en l'honneur du naturaliste espagnol M. Boscá. En 1849, Blecker appelait *Betta* un genre nouveau de Poissons ; un genre consacré à M. le commandeur de Betta devait prendre le nom de *Bettaia*.

15. — On doit éviter de faire entrer des noms propres d'Homme ou de ville, ainsi que des noms mythologiques dans la formation de mots composés. *Mobiusispongia*, *Agassizocerinus*, *Curtisimyia*,

Gilbertocrinus, *Buchiceras*, *Agassizicrus* (correctif d'*Agassiceras* Hyatt), *Barrandeocrinus*, *Auchenosaurus* et *Heromorpha* sont des exemples peu recommandables.

16. — La formation de noms génériques ayant pour radical un nom propre et exprimant la comparaison, la diminution, la ressemblance, etc., est très peu recommandable; certains auteurs n'ont pourtant pas redouté de proposer des noms de ce genre: par exemple, on a dérivé de *Rissoa* les noms de *Rissoaria*, *Rissoella*, *Rissoïna* et *Rissoôpsis*; de *Darwinia* les noms de *Darwinella* et *Darwinula*. Nous ne songeons point à proposer le rejet de semblables noms; sans être aussi sévère que M. Bourguignat, qui déclare qu'on « ne doit jamais adjectiver un nom propre de genre », nous devons néanmoins déconseiller la formation de dénominations de cette nature. Celles-ci doivent d'ailleurs être soumises aux règles que nous avons formulées plus haut pour les noms constitués de la même façon, mais ayant pour radical un nom commun.

17. — M. Boettger exprimait plus haut le désir que des noms de genre tels que *Milne-Edwardsia*, *Van-Tieghemia*, *O'Shaughnessya* fussent permis. Nous avons le regret de ne pouvoir adopter l'opinion du savant allemand sur aucun de ces trois points.

Le nom générique doit avant tout être bref (1): dans la nomenclature, tout doit tendre à ce but. Or, les noms patronymiques à double vocable lui sont évidemment opposés; si on les admet, il n'y a d'ailleurs aucune raison pour proscrire des noms à triple vocable, tels que *Geoffroy-Saint-Hilairea*. Les genres *Milne-Edwardsia* et *Wyrille-Thomsonia* existent déjà; loin de nous la pensée d'en contester la validité; nous voulons dire simplement qu'il convient d'éviter l'emploi de noms génériques ou spécifiques trop longs, d'autant plus que l'usage a consacré une autre méthode, à laquelle nous nous rallions entièrement.

Cette méthode consiste à prendre comme racine d'un nom générique un seul des noms qui entrent dans la formation d'une dénomination patronymique à double ou triple vocable. C'est ainsi que les genres *Milnea* (correctif de *Milnia*) Haime, *Edwardsia* de Quatrefages, *Lacazea* (correctif de *Lacazia* de Quatrefages), *Duthiersia* Perrier, *Targionia* Signoret, *Selysius* Bonaparte, *Willemæsia* Grote,

(1) Aussi des noms tels que *Hemipomatostoma*, *Ichthyosarcolithus*, *Bacterioidomonas* ne sauraient-ils être pris comme modèle.

Moquinia R. Blanchard, *Bivonaia* (correctif de *Biconia*) Gray, *Wyvillea* Watson, *Canefria* Issel, etc., sont dédiés indubitablement à MM. Milne-Edwards, de Lacaze-Duthiers, Targioni-Tozzetti, de Selys Longchamps, von Willemoes-Suhm, Moquin-Tandon, Bivona-Bernardi, Wyville-Thomson et Tapparone-Canefri.

Doit-on dire *Van-Tiegghemia* et *O'Shaughnessya*, comme le voudrait M. Boettger? Nous ne le pensons pas. Les particules nobiliaires *de*, *du*, *de la*, *des*, *del*, *della*, *delle*, *von*, *van*, sont rarement incorporées au nom générique : les genres *Blainvillia*, *Chiajea* (correctif de *Chiaia*), *Steinia*, *Benedenia*, en sont des exemples; il faudrait donc dire *Tiegghemia*, *Shaughnessya*, *Connoria*. Mais il existe un certain nombre de noms, comme *Dekytia*, *Durvillea* (Algues), *Vanbenedenia*, dans lesquels la particule a été réunie au nom propre par l'auteur du genre. C'est là, suivant nous, une faute contre laquelle le Congrès voudra se prononcer.

Quand ces mêmes particules sont englobées dans le nom patronymique, comme dans les noms de Delattre, Duméril, Duval, Deschamps, Vandavelde, Vandeweghe, il est de toute évidence qu'elles doivent être conservées dans le nom générique : *Dumerilia* est correct, *Merilia* ne l'est pas. En ce qui concerne la particule écossaise *Mac*, l'usage veut qu'elle soit incorporée au nom générique, comme dans les noms de *Macandrewia*, *Maccoya*, *Macgillivraya*, *Macartneya*; néanmoins, M. Giard a proposé le genre *Intoshia*, dédié à M. Mac Intosh.

18. — Depuis les récentes explorations sous-marines, l'usage s'est établi d'attribuer les noms de navires à des genres nouveaux. M. Steindachner a donné le nom de *Blakea* à des Poissons capturés par le navire américain *Blake*; M. Wyville-Thomson celui de *Challengeria* à des Protozoaires recueillis à bord du navire anglais *Challenger*; M. Danielssen celui de *Væringia* à des Aleyonaires dragués dans le nord de l'Atlantique par le navire norvégien *Væringen* (1); enfin, M. Chevreux celui de *Hirondellea* à des Amphipodes capturés par le prince Albert de Monaco pendant l'une des campagnes de son yacht l'*Hirondelle*.

Ces dénominations sont bonnes, car les mots *Blake*, *Challenger*, *Væringen* et *Hirondelle* sont devenus, dans l'espèce, de véritables noms propres, au même titre que les noms de Charron, Bonnet,

(1) La désinence *en* équivalant à l'article, en sorte que le nom de *Væringia* est correct.

Boisseau, Maisonneuve, Wagner, Schmidt, Schneider, Carpenter, Carter, etc. Lorsqu'on les emploie pour caractériser un genre ou une espèce, aucun de ces noms ne saurait être traduit en latin, sous peine de perdre le caractère dédicatoire qu'on prétendait lui attribuer. Il est évident que le genre *Provocator* Watson ne rappelle en rien le *Challenger*.

19. — Puisque les noms propres d'homme ou de navire tendent de plus en plus à passer dans la nomenclature zoologique, il importe d'établir les règles de l'orthographe latine, applicable à ces noms. Les lettres *k* et *w*, qui n'existaient point en latin, doivent être conservées, à cause de leur grande extension dans les langues germaniques. Nous pensons même qu'on doit admettre, sans leur faire subir la moindre modification orthographique, les noms empruntés à toute langue écrite en caractères latins, à la condition toutefois que les lettres à notation spéciale n'y soient pas trop nombreuses ou n'aient pas une prononciation trop différente de la prononciation latine.

Nous admettons donc les orthographes italienne, anglaise et hollandaise ; la française avec son *ç* ; l'espagnole avec son *ñ* ; la portugaise avec ses lettres *ç*, *ã* et *ô* ; la danoise avec son *ø*, qui pourrait s'écrire tout aussi bien *ö* ou *œ* ; la suédoise avec ses lettres *â*, *ä*, *ö* ; la magyare avec ses lettres *ö*, *ü*. Nous n'énumérons ici que les lettres ayant une prononciation spéciale : celles qui sont surmontées d'un simple accent tonique ne sont d'aucune utilité dans l'orthographe latine et doivent être laissées de côté. Il convient donc d'éliminer pour ce motif les lettres françaises *â*, *â*, *é*, *è*, *é*, *î*, *ù* ; les lettres italiennes *à*, *è* ; les lettres espagnoles *á*, *é*, *í*, *ó*, *ú* ; la lettre suédoise *é* ; les lettres magyares *á*, *é*, *í*, *ó*, *ú*, *ö*, *ü*, ces deux dernières devant être remplacées par *ö* et *ü*.

Par application des règles précédentes, des noms génériques tels que *Wycillea*, *Köllikeria*, *Mülleria*, *Stålia* (1) *Krøgeria*, *Böckia*, *Lütkeaia* sont correctement formés ; des noms tels que *Ibañezia* et *Magalhãesia* le seraient également. Nous ne verrions pourtant aucun inconvénient à ce que le Congrès se prononçât en faveur du remplacement des lettres *ä*, *ö*, *ø* et *ü* par leurs équivalents *ae*,

(1) La lettre *å* est parfois remplacée en latin par *o*. En tête de la quatrième édition de la *Philosophia botanica*, 1787, se trouve un chapitre intitulé *De vita et meritis Linnaei* : on y lit : *Carolus Linnaeus... natus est... in loco dicto Ræshult Provinciae Smolandiae.* » L'orthographe suédoise de ce nom est *Småland*.

oe et *ue* ; mais la transformation des lettres *â, ã, ô, ç* et *ñ* en équivalents latins n'en serait pas moins impossible.

20. — Les règles qui précèdent ne sauraient être applicables à des noms propres empruntés à des langues telles que le tchèque, le polonais, le slovaque, le slovène et le roumain, qui s'écrivent bien en caractères latins, mais avec l'adjonction d'un grand nombre de signes diacritiques qui en modifient profondément la prononciation. Pour ces langues et pour celles qui font usage des alphabets cyrilliques (russe, serbe, bulgare), arabe, turc, arménien, etc., il est indispensable d'établir les règles de la transcription latine ; nous aurons bientôt l'occasion d'examiner cette importante question, à propos de l'article 4.

Nous avons exposé avec détails les règles que, suivant nous, il convient d'observer dans la formation de noms génériques tirés des noms propres. On peut ainsi former une assez grande quantité de noms génériques, mais le nombre des combinaisons est encore limité, si l'on s'astreint, comme cela est désirable, à n'y faire entrer que le nom de naturalistes connus.

21. — Puisque les progrès de la science amènent chaque jour les zoologistes à établir des genres nouveaux, la difficulté de créer de nouvelles dénominations va sans cesse en augmentant. Linné proscrivait impitoyablement tout nom barbare, c'est à-dire dont la racine n'était point grecque ou latine : les naturalistes qui sont venus à sa suite ont fait preuve d'une moindre rigueur et l'introduction de noms semblables dans la nomenclature fait des progrès incessants. Est-ce un mal ? Nous ne le pensons pas, à la condition toutefois que ces noms soient euphoniques et qu'ils reçoivent de leurs auteurs une désinence latine. Des noms tels que *Vanikoro* ne doivent pas être rejetés, sous le mauvais prétexte que c'est le nom indigène d'une petite île de l'Océanie. Le très savant auteur d'un remarquable ouvrage de malacologie condamne « le nom barbare de *Vanikoro* qui ne peut être accepté » et est d'accord avec un grand nombre de naturalistes pour lui substituer le nom de *Narica* : cinq lignes plus loin, il n'en admet pas moins sans objection le genre *Vanikoropsis* ; or, si l'un des deux noms est condamnable, c'est assurément ce dernier.

Adanson a donné aux coquilles décrites dans son *Histoire naturelle du Sénégal* des noms formés au hasard, par un assemblage quelconque de syllabes euphoniques : des noms tels que *Gadin*, *Genot*, *Mesal*, *Fossar*, *Livon*, ont été adoptés par les malacologistes, sans autre

modification qu'une désinence latine. Les genres *Neda*, *Zidona*, *Isandra*, *Ethalia* H. et A. Adams; *Magilus* et *Clanculus* Denis de Montfort; *Atagema*, *Drillia*, *Cominella*, *Euthria*, *Engina*, *Bitta*, *Risella*, *Liotia* Gray, n'ont pas d'autre origine. Faut-il donc faire table rase de tous ces noms et les rejeter de la nomenclature? Nous ne le pensons pas; nous croyons même que, à l'heure présente, personne n'oserait proposer une mesure aussi draconienne et, disons-le, aussi injuste.

Nous reconnaissons donc à l'auteur d'un genre nouveau la faculté de lui donner tel nom qui lui conviendra, en dehors des noms gréco-latins ou des noms propres latinisés, pourvu que ce nom soit bref, euphonique et ait lui-même une désinence latine; on lui attribuera un genre en rapport avec sa désinence: par exemple, *Clanculus* est masculin, *Engina* est féminin, *Vauikoro* doit être neutre et déclinable à la façon de *cornu*.

22.— De ce qui précède, découle la possibilité de former des noms par anagramme. *Tuponia* et *Uptonia* dérivent de *Putonia*, genre dédié par Stål à l'hémiptérologiste français M. le Dr Puton; *Verlusia* dérive de *Valerius*; *Linospa* et *Sniplou* ne sont que des modifications du nom du naturaliste italien Spinola; *Kortugina* dérive de *Kutorgina*, genre dédié au géologue et paléontologiste russe Kutorga; *Damoscea* dérive d'*Asciodema*. Est-il besoin de dire que cette méthode plaisante de forger des noms nouveaux ne saurait être donnée en exemple?

23.— Nous ne saurions conseiller davantage d'imiter Barrande (1) qui, sous le prétexte que les auteurs doivent jouir de la plus grande liberté dans la dénomination des genres établis par eux, n'a rien trouvé de mieux que de choisir des mots tchèques comme noms génériques pour des Lamellibranches fossiles du silurien de Bohême. Les mots *Dceruska* (petite-fille), *Kralouna* (reine), *Sestra* (sœur), *Vevoda* (duc), *Pantata* (grand-père), *Nevestra* (épouse), *Tetinka* (tante), etc., sont entrés de la sorte dans la nomenclature. Une aussi déplorable méthode ne saurait être tolérée et c'est avec raison que Trautschold (2) s'est élevé énergiquement contre elle.

(1) J. Barrande, *Acéphalés. Etudes locales et comparatives*. Prague et Paris, in-8° de xxxii-536 p., 1881.

(2) H. Trautschold, *Ein Protest bezüglich der paläontologischen Nomenclatur*. Bull. de la Soc. imp. des naturalistes de Moscou, p. 79, 1882.

24. — Jusqu'à ce jour, les zoologistes se sont efforcés de ne pas introduire dans leur langage les noms de genre usités en botanique; de leur côté, les botanistes évitaient, avec tout autant de soin, d'adopter des noms génériques déjà usités en zoologie. Néanmoins, la proscription des noms déjà occupés, n'a pas été tellement sévère, qu'on n'en puisse relever un bon nombre qui soient communs aux deux règnes; tels sont : *Bacillus*, *Balanus*, *Baphia*, *Bassia*, *Calanus*, *Canna*, *Crepis*, *Glaucium*, *Lunaria*, *Myrrha*, *Saraca*, *Sarracena*, *Scytalia*, *Squilla*, etc.; tels sont encore *Feronia*, *Fitchia*, *Hagenia*, *Hamiltonia*, *Ludwigia*, *Mirbelia*, *Vernonia* et *Zenobia*. Le rejet d'un nom générique hors de la nomenclature zoologique, pour cette seule raison qu'il figurait déjà dans la nomenclature botanique, ou inversement, a pu sembler désirable, indispensable même, à l'époque où les naturalistes menaient de front l'étude des animaux et celle des plantes, alors que les formes animales ou végétales connues étaient encore peu nombreuses.

L'immense progrès accompli par les sciences naturelles dans le cours de ce siècle a contraint les savants à restreindre le champ de leurs investigations et à se confiner, qui dans l'étude de la zoologie, qui dans celle de la botanique; une spécialisation plus étroite est même devenue indispensable et la science a pris une extension véritablement prodigieuse. Les savants qui cultivent avec une égale passion, sinon avec un égal succès, la zoologie et la botanique ne sont plus qu'une infime minorité et l'on peut prédire qu'ils ne trouveront guère d'imitateurs. Il ne semble donc pas qu'il y ait de sérieux inconvénients à proclamer comme fondamentale l'indépendance des deux règnes, au point de vue de l'adoption des noms génériques. Nous nous hâtons d'ajouter qu'il y aurait, d'autre part, le plus grand intérêt à ce que les règles de nomenclature adoptées par les zoologistes et les botanistes fussent identiques.

III. — DU NOM SPÉCIFIQUE.

ARTICLE III.

Les noms spécifiques, qu'ils soient substantifs ou adjectifs, devront également être univoques. Cependant, par exception, seront admises des dénominations spécifiques à vocable double, qui auraient pour but de dédier une espèce à une personne dont le nom est double, ou d'établir une comparaison avec un objet simple. Ex.: Sanctae-Catarinae, cornu-

pastoris, cor-anguinum, etc. Dans ce cas, les deux mots qui composent le nom spécifique seront toujours réunis par un trait d'union.

25. — Des noms tels que *Væringia Jan-Mayeni* Danielssen, *Rissoa Wyville-Thomsoni*, *Bulimus auris-muris* Moricand, *Helix faux-nigra* Chemnitz, *H. roseo-tincta* Forbes, *Uranoscopus y-graecum* Cuvier et Valenciennes, *Liophis y-graecum* Peters, *Spirophyton cauda-galli*, *Hippurites cornu-raccinum*, *Capsella bursa-pastoris* rentrent dans cette catégorie, mais ne sont pas à imiter. Dans tous les cas, les deux vocables dont se compose le nom spécifique doivent être réunis par un trait d'union.

ARTICLE IV

Les noms spécifiques peuvent être rangés sous trois catégories.

A. — *Substantifs ou adjectifs rappelant une caractéristique de l'Espèce (forme, couleur, origine, habitat, usages, habitudes, etc. : cor, cordiformis, gigas, gigantes, fluviorum, fontinalis, edulis, piscivorus.*

Si le nom spécifique exige l'emploi d'un nom propre géographique, ce dernier devra toujours être transformé en adjectif, suivant les règles de la dérivation latine, tout en conservant l'orthographe exacte du radical, si celui-ci n'a pas été employé en latin. Ex. : Petrocoriensis, Neo-batavus, Brasiliensis, Canadensis, etc.

Si le radical du nom géographique donnant lieu en latin à deux dérivés adjectifs (Ex. : Hispanus et Hispanicus), ils ne pourraient être employés concurremment dans le même genre.

De même pour les noms communs. Ex. : seront considérés comme doubles emplois de noms tels que fluviorum, fluvialis, fluviatilis.

B. — *Noms de personnes auxquelles on dédie l'Espèce.*

Ces noms seront toujours mis au génitif. Ce génitif sera toujours formé par l'addition d'un simple i au nom exact et complet de la personne à laquelle on dédie, sauf le cas où le nom dont il s'agit serait un prénom ayant été employé et décliné dans la langue latine. Dans ce cas, il suivra les règles de la déclinaison. Ex. : Victoris, Antonii, Elisabethae.

C. — *Noms accolés au nom de Genre par voie d'apposition et constituant une sorte de prénom. Ex. : leo, coret, Hebe, Napoleo, arctos, calcar.*

26.—A.— Avec M. Bourguignat, nous pensons que « le meilleur nom spécifique est celui qui est composé d'un adjectif latin, court,

d'une consonnance agréable et d'une pronouciation facile. » Néanmoins, on doit admettre les mots grecs latinisés et certains mots barbares indéclinables, comme *Pecten zic-zac*, *Aturia zigzag*.

27. — Les dénominations dans lesquelles le nom spécifique n'est que la répétition du nom générique ont été en grand honneur auprès de certains naturalistes et auprès de Linné lui-même : *Trutta trutta*, *Cossus cossus*, *Putorius putorius*, *Renews renews*, *Aplustrum aplustre*, *Salmo salar* sont des exemples de ce genre. Des noms tels que *Boltenia Bolteni* rentrent dans cette même catégorie.

Cette méthode a l'incontestable mérite de désigner avec la dernière évidence l'espèce que son auteur considérait comme le type du genre ; elle a d'autre part le grand inconvénient d'être peu euphonique : tout bien considéré, nous sommes partisan de sa condamnation.

Nous n'admettons pas davantage que le nom de la variété soit la répétition du nom générique : la dénomination d'*Amblystoma jeffersonianum jeffersonianum*, proposée par Cope pour l'une des variétés de l'espèce *A. jeffersonianum* Green, est évidemment inacceptable.

En revanche, nous ne voyons nul inconvénient à admettre des noms tels que *Bos taurus*, *Ovis aries*, *Cercus elaphus*, *Capra hircus*, *Ursus arctos*, *Mus rattus* : en réalité, le nom spécifique est bien encore la répétition du nom générique, mais les deux termes sont synonymes, sans être absolument identiques.

28. — Les naturalistes se sont parfois complus à terminer par une désinence uniforme le nom spécifique de toutes les espèces faisant partie d'un même genre ou d'une même famille : Staudinger (1) a eu raison de critiquer cette manie, d'ailleurs très innocente, dont l'étude des Lépidoptères révélerait de nombreux exemples.

29. — Nous devons encore examiner une importante question : celle de l'orthographe des noms géographiques des pays qui n'ont pas d'écriture propre ou qui ne font pas usage des caractères latins. Il suffit de jeter les yeux sur des cartes éditées dans des pays différents pour se rendre compte des variations extrêmes que subit l'orthographe des localités et pour se convaincre de la nécessité d'une entente internationale.

(1) O. Staudinger et M. Wocke, *Catalogue des Lépidoptères d'Europe et des pays limitrophes*. Dresde, in-8° de 192 p., 1861. Voir la préface.

Cette nécessité s'est fait plus que jamais sentir dans ces dernières années, par suite de l'extension des relations commerciales entre les différents points du globe, par suite aussi des explorations faites dans des régions jusqu'alors inexplorées ou mal connues. Plusieurs procédés de transcription avaient été déjà préconisés, notamment par MM. de Luze (1) et d'Abbadie (2), quand les Sociétés de géographie, plus autorisées qu'un savant isolé, s'occupèrent à leur tour de la question et en donnèrent une solution approximative, qui ne saurait être considérée comme définitive, mais qui n'en constitue pas moins un progrès réel.

L'Hydrographical Office anglais est entré le premier dans cette voie et a adopté un ensemble de règles auxquelles la Société géographique de Londres (3) s'est ralliée en 1883. Bientôt après, la Société de géographie de Paris approuvait un rapport de M. Bouquet de la Grye (4) sur la même question; les règles proposées dans ce rapport étaient bientôt sanctionnées par le Comité des sciences géographiques qui fonctionne au Ministère de l'Instruction publique et, par une circulaire en date du 21 juin 1887, M. Barbey, alors Ministre de la Marine et des Colonies, faisait savoir à ses subordonnés que le Service hydrographique de la Marine avait adopté ces mêmes règles. Plus récemment enfin, les Directeurs du Musée zoologique de Berlin reconnaissent aussi la nécessité de règles fixes pour la transcription des mots géographiques.

Les trois corps de règles dont nous venons de parler se ressemblent sur plus d'un point; néanmoins, il existe encore entre eux certaines différences qu'il serait bon de faire disparaître, au moyen de concessions réciproques. S'il est un fait qui mérite d'être constaté, c'est assurément le libéralisme dont ont fait preuve la Société de géographie de Paris et, à sa suite, le Ministère de la Marine, en attribuant à certaines lettres, dans leur alphabet conventionnel, la même valeur que dans les langues germaniques ou en adoptant certains procédés orthographiques ou certaines lettres qui n'exis-

(1) Ed. de Luze, *La transcription et la prononciation des noms géographiques étrangers*. Bull. de la Soc. de géogr. commerciale de Paris, V, 1882-1883.

(2) A. d'Abaddie, *Sur l'orthographe des mots étrangers*. Bull. de la Soc. de géographie, (7), III, p. 481, 1882. — Id., *L'orthographe des noms géographiques*. Compte-rendus des séances de la Soc. de géogr., p. 342, 1884.

(3) *System of orthography for natives names of places*. *Proceed. of the royal geogr. Society*, VII, p. 335, 1885.

(4) Bouquet de la Grye, *Rapport à la Société de géographie de Paris sur l'orthographe des noms géographiques*. Bull. de la Soc. de géogr., (7), VII, p. 193, 1886.

taient point en français. Par exemple, les sons *u*, *ou* et *eu*, sont représentés respectivement par *ü*, *u* et *œ*, comme en allemand; le *ch* est remplacé par *sh*, comme en anglais; le son *gu* est remplacé par *ñ*, comme en espagnol; le *w* a le même son qu'en anglais; les lettres *th* et *dh* équivalent au *th* anglais, suivant qu'il finit ou commence le mot.

Nous approuvons hautement ces innovations, mais nous croyons devoir exprimer des réserves quant au reste des règles dont il s'agit. Nous voyons disparaître avec regret les lettres *c* et *q*, qui sont pourtant éminemment latines (puisque la réforme a pour but de transcrire les noms étrangers en caractères latins) et nous doutons qu'il y ait un réel avantage à les remplacer par le *k* et le *kw* germaniques. Il est vrai que *c* devant *e* est doux, mais était-il donc si difficile de décréter qu'il serait toujours dur, le *c* doux et le *ç* devant être représentés par *s*?

A Paris comme à Londres, il a été convenu que tout nom géographique des pays n'écrivant pas avec l'alphabet latin serait transcrit d'après les règles adoptées. Les noms russes nous présentent un premier et important exemple. Des noms tels que *Авача*, *Екатери́нбургъ*, *Кіевъ*, *Новгородъ*, *Полтава*, *Ревель*, *Хива*, etc., devront s'écrire désormais *Avatsha*, *Ekaterinburg*, *Kiev*, *Novgorod*, *Poltava*, *Revel*, *Hiva* et non *Awatscha*, *Katharindar* ou *Iekaterinodar*, *Kiew*, *Nowogrod*, *Pultawa*, *Reval* et *Chiwa*.

Exception est faite pour les noms consacrés par un long usage, tels que *Londres*, *Lisbonne*, *Naples*, *Munich*, *Ratisbonne*, *Cologne*, *Belgrade*, *Moscou*, *Varsovie*, *Bois-le-Duc*, etc. Mais ne dirait-on pas tout aussi bien *London*, *Lisbõa*, *Napoli*, *München*, *Regensburg*, *Køln*, *Beograd* (*Београд*), *Moskva* (*Москва*), *Varshava* (*Варшава*), *s'Hertogenbosch*, etc.? Ces noms ne sont assurément pas d'une prononciation plus difficile que ceux de *Potsdam*, *Arnsberg*, *Salzwedel*, *Kraguievats* (*Крaгyевaт*), *Vitepsk* (*Витепскъ*), *Novomoskovsk* (*Новомосковскъ*), etc., qu'aucun écrivain n'a songé encore à défigurer, soit pour les rendre plus doux, soit pour leur donner une forme moins différente de ceux de sa propre langue.

Nous ne croyons pas qu'un auteur français s'astreigne volontiers à écrire *Kjøbenhavn* pour *Copenhague* ou *Venezia* pour *Venise*. De même, l'Italien se refusera à écrire *Paris* pour *Parigi*, *München* pour *Monaco*; l'Anglais, *Malines* pour *Mechlin*; l'Allemand, *Genève* et *Lisbõa* pour *Genf* et *Lissabon*, etc. Proposer une semblable révolution, qui viendrait s'attaquer à des habitudes invétérées et, en quelque sorte, faire table rase d'un long passé littéraire, ne serait-ce

pas courir au-devant d'un échec certain et des protestations les plus vives ? D'ailleurs, telle n'est point notre intention : nous croyons néanmoins que, toute légitime qu'elle puisse être, l'exception qui nous occupe ne doit s'appliquer qu'à un très petit nombre de noms géographiques. Le nom original doit être adopté avec son orthographe intégrale, dans le cas où il ne diffère que légèrement du nom usité dans le pays : d'après ce principe, les auteurs français ont pris l'habitude d'écrire Leipzig au lieu de Leipsick, Gættingen au lieu de Gottingue. Le nom original doit encore être adopté, quand la localité à laquelle il s'applique n'est, en somme, que de faible importance et ne figure qu'exceptionnellement dans les ouvrages littéraires : les Allemands devraient donc dire Meudon au lieu de Milden ; les Suédois, Porrentruy au lieu de Brundrut, etc.

30. — Sans nous étendre davantage sur ces considérations, qui sont bien plus du ressort des géographes que de celui des zoologistes, nous nous rallions aux proportions de la Société de géographie de Paris et demandons instamment au Congrès d'en adopter les règles. Ces règles, nous croyons utile de les transcrire ci-après :

« Les noms géographiques des nations qui emploient, dans leur écriture, des caractères latins (langues néo-latines (1), germaniques, scandinaves), seront écrit avec l'orthographe de leur pays d'origine.

» Les règles qui vont suivre s'appliquent uniquement aux noms géographiques de pays qui n'ont point d'écriture propre ou qui écrivent avec des caractères différents des caractères latins.

» Toutefois, à titre exceptionnel, on conservera l'orthographe usitée pour les noms de lieux, lorsqu'elle a été consacrée par un long usage. Exemple : *La Mecque, Naples, Calcutta*.

» 1. — Les voyelles *a, e, i, o*, se prononceront comme en français, en italien, en espagnol ou en allemand. La lettre *e* ne sera jamais muette.

» 2. — Le son *u* français sera représenté par un *ü* avec un tréma, comme en allemand.

» 3. — Le son *ou* français sera représenté par un *u* comme en italien, en espagnol, en allemand, etc.

» 4. — Le son *eu* français sera représenté par le caractère *œ* prononcé comme dans *œil*.

» 5. — L'allongement d'une voyelle pourra être indiqué par un accent circonflexe; un arrêt dans l'émission pourra être figuré par une apostrophe.

(1) Exception doit être faite, à notre avis, pour les noms roumains, en raison des nombreux signes diacritiques dont sont surchargées les lettres. Les Roumains, qui n'ont abandonné que depuis fort peu de temps l'alphabet cyrillique, agiraient sagement en modifiant leur alphabet actuel dans le sens de l'alphabet latin que, plus qu'aucune autre nation, ils auraient dû adopter.

» 6. — Les consonnes *b, d, f, j, k, l, m, n, p, q, r, t, v, z*, se prononceraient comme en français.

» 7. — *g* et *s* auront toujours le son dur français; exemple : *gamelle, sirop*.

» 8. — L'articulation représentée en France par *ch* s'écrira *sh*; exemple : *shérif, Kashgar*.

» 9. — *Kh* représentera la gutturale forte; *gh* la gutturale douce des arabes.

» 10. — *Th* représentera l'articulation qui termine le mot anglais *path* (θ grec). *Dh* représentera le son qui commence le mot anglais *those* (θ grec).

» 11. — En dehors de ces emplois de la lettre *h* qui modifient le son de celle qui la précède, cette lettre sera toujours aspirée; il n'y aura, par suite, jamais d'apostrophe avant un nom commençant par un *h*.

» 12. — L'*i* semi-voyelle sera représentée par un *y* prononcé comme dans *yole*.

» 13. — Le *w* semi-voyelle se prononcera comme dans le mot anglais *William*.

» 14. — Les sons doubles *dj, tch, ts*, etc., seront figurés par les lettres représentant les sons qui les composent. Exemple : *Matshim*.

» 15. — L'*n* (ñ) surmonté d'un tilde, se prononcera *gn* comme dans *seigneur*.

» 16. — *x, c, q*, disparaissent comme faisant double emploi; toutefois, cette dernière lettre pourra servir à représenter le *qaf* arabe et le *aïn* pourra être représenté par un esprit doux.

» On s'appliquera à indiquer, au moyen des caractères ci-dessus, le plus exactement possible, la prononciation locale, sans chercher, d'ailleurs, une reproduction complète des sons que l'on aura entendus ».

Ces règles, dont personne assurément ne pourra contester l'utilité et l'heureuse simplicité, méritent, malgré les réserves formulées ci-dessus, de rallier les suffrages de tous les naturalistes et d'être adoptées par le Congrès. S'il en est ainsi et pour reprendre l'exemple cité par M. Böttger, on devra donc écrire *Carabus kutaisianus, Philonthus talishanus*, puisqu'on écrivait dans l'alphabet latin *Kutais* et *Talish*.

31. — Les géographes de Paris et de Londres et les directeurs du Musée de Berlin n'ont entendu appliquer leurs règles qu'aux seuls noms géographiques. Nous croyons, pour notre part, qu'il faut aller plus loin et que les noms de personnes doivent être soumis à ces mêmes règles de transcription. M. le professeur Мечниковъ nous excusera de prendre son nom comme exemple, mais il nous est difficile d'en choisir un plus topique. Suivant qu'il adopte la transcription polonaise, allemande ou française, le savant zoologiste signe Mecznikow, Metschnikoff ou Metchnikoff.

Or, aucune de ces transcriptions n'est conforme aux règles qui précèdent; d'après celles-ci, *Metshnikov* serait la vraie orthographe. De même, M. le professeur Жижович, de Belgrade, verrait son nom transcrit en *Juivovitch*: la transcription tchèque (*Žujović*) ou française (*Jouyovitch*) devrait être abandonnée.

Si l'on ne craint pas de s'engager dans cette voie, n'y aurait-il pas aussi un réel avantage à donner aux noms polonais, bien qu'ils soient écrits avec l'alphabet latin, une orthographe plus conforme à leur prononciation? Notamment, il serait utile de remplacer *rz* par *j*, *cz* par *tsh* et *ck* par *ts*:

On écrirait donc *Pjecalski*, *Tatshanovski*, *Vjesuivski* et *Branitski* au lieu de *Przewalski*, *Taczanowski*, *Wrzesniowski* et *Branicki*. Cette innovation serait d'autant plus rationnelle que, en passant dans une langue étrangère, les noms polonais perdent forcément leurs signes diacritiques et acquièrent ainsi une étrange prononciation.

32. — Quand un nom géographique est choisi comme nom spécifique, il doit être mis de préférence sous sa forme adjectivale. Si la localité était connue et dénommée des Latins ou des Grecs, il doit être employé sous sa forme latine, même quand la dénomination moderne est différente de celle-ci. Il en est de même quand la localité, sans avoir été connue ou dénommée des Romains, a été pourtant dénommée par les auteurs latins du Moyen-Age ou de la Renaissance. Des noms tels que *adriaticus*, *hungaricus*, *arabicus*, *anglicus*, *apenninus*, *syriacus*, *persicus*, *punicus*, *celticus*, *lusitanicus*, *tarentinus*, *hipponensis*, *suecicus*, *cantabricus*, *cypricus*, *egyptiacus*, *mediterraneus*, *norvegicus*, *balthicus*, *pyrenaicus* sont donc parfaitement corrects.

Au contraire, le nom de *pyrenacarius* est incorrect; *quimperianus*, *perigordunus*, *bordeausiucus* ne le sont pas moins, et doivent être changés en *corisopitensis*, *petrocoriensis* et *burdigalensis*. Si le prétendu *Aachenosaurus*, décrit récemment par l'abbé Smets, de Hasselt, n'était du bois silicifié, son nom devrait être également modifié, Aachen (Aix-la-Chapelle) s'appelant en latin *Aque Grani* ou *Aquisgranum*.

Si le nom géographique n'a pas été employé en latin, on devra le latiniser, en lui donnant la désinence *ensis*, *iensis*, *icus*, *anus* ou *ianus*; la première forme est préférable. En tout cas, le nom ne doit subir aucune mutilation, ni aucune modification orthographique; pour sa transcription en caractères latins, on se conformera aux règles édictées ci-dessus. Voici, par exemple, pour chaque

partie du monde, une série de noms qui nous semblent correctement formés.

EUROPE : *Spitzbergensis*, *islandicus*, *udderallensis* (Uddevalla, ville de Suède), *asturianus*. On devra dire *lofotenensis*, *fåröensis*, *bercickensis*, *portoensis*, au lieu de *lofotensis*, *ferroensis*, *barricensis*, *portensis*.

ASIE : *Sibiricus*, *baikalensis*, *indusicus* (qui vit dans l'Indus), *japonicus*, *sinensis*, *ceylanicus*, *malabaricus*, *amurensis*, *mandchuricus*, *sakhalinensis*, *erythraensis* (qui vit dans la mer Rouge). On devra dire *coreensis* et *okhotskensis*, au lieu de *coreanicus* et *ochotensis*; des noms tels que *sinicus* et *chinensis* ne sont pas admissibles.

AFRIQUE : *Maroccanus*, *canariensis*, *senegalensis*, *guineensis*, *capensis*, *natalensis*, *Ascensionis*.

AMÉRIQUE : *Americanus*, *antillensis*, *cubensis*, *guadelupensis*, *barbadensis*, *jamaïcensis*, *grønlandicus*, *alaskensis*, *labradorensis*, *bostoniensis*, *oregonensis*, *mexicanus*, *panamensis*, *peruvianus*, *chilensis* (du Chili), *chiloensis* (de l'île Chiloë), *araucanus*, *patagonicus*, *platensis* (de la Plata). On devra dire *virginicus*, *brasilienis*, *californicus*, *saddlensis*, *fuegiensis*, *paraguayensis*, au lieu de *virginianus*, *brasilianus*, *californiensis*, *saddleanus*, *fuegianus*, *paraguensis*. On dira encore *kerguelenensis*, au lieu de *kerguelensis* ou *Kergueleni*; *fulkländicus* ou *malvinensis*, au lieu de *malouinianus* ou *Malvinæ*.

Océanie : *Australicus*, *adelaidensis*, *tasmanicus*.

Fréquemment, les îles, les golfes, les détroits, etc., portent des noms d'Homme ou de saints : tels sont les îles de Jan Mayen, de van Diemen, du prince Edouard, Saint-Domingue, Saint-Paul, Sainte-Hélène, la mer de Baffin, les détroits de Bering et de Magellan, etc. Dans les cas de ce genre, les auteurs ont recours à deux méthodes : ou bien ils mettent simplement le nom propre d'Homme au génitif, comme dans le cas de dédicace (*Rissoa Jan-Mayeni*, *Fusus Beringi*, *Mouchezia Sancti-Pauli*, *Ranella Thomae*); ou bien, considérant le nom propre comme un simple nom géographique, dépourvu de toute intention dédicatoire, ils le traitent à la façon des noms géographiques ordinaires (*Jeffreysia edwardiensis*, *Mytilus magellanicus*, *Purpura helenensis*, *Arca domingensis*, *Siphonaria diemenensis*).

Le premier procédé nous semble présenter de sérieux avantages : s'il venait à être condamné par le Congrès, comment, sans commettre de monstrueux barbarismes, pourrait-on exprimer sous

forme adjectivée des noms tels que *Sanctus-Paulus*, *Sancta-Helena* ? Nous ne nous dissimulons pourtant pas ses inconvénients, dont le principal est de laisser croire que l'espèce en question est réellement dédiée à Saint-Paul ou à Sainte-Hélène. Il faut écrire *Ranella Sancti-Thomae*, *Purpura Sanctae-Helenae*, *Arca Sancti-Dominici*, au lieu des appellations incomplètes ou fautives qui précèdent.

Des êtres originaires de la Nouvelle-Calédonie ou de la Nouvelle-Hollande prendront le nom de *neo-caledonicus* ou de *neo-baratus*, plutôt que celui de *Novae-Caledoniae* ou de *Novae-Hollandiae*. On pourrait dire *Pleurotoma neo-zelandicum* tout aussi bien que *Pl. Novae-Zelandiae*. Des noms tels que *Natica zelandica* et *Pecten Zelandiae* sont incorrects, parce qu'ils laissent supposer que l'espèce vit dans la province hollandaise de Zélande.

Le mot Zélande ou Zeeland signifie, en hollandais, terre marine, c'est-à-dire île dans la mer : dans le nom *Zelandia* et l'adjectif *zelandicus*, il n'a subi d'autre modification qu'une simple désinence latine ; une traduction en *Terra maris* ou *Terra marina* eût été tout aussi incompréhensible que celles citées plus haut, de *Maisonneuve* en *Domus nova* et de *Challeuger* en *Prorocator*. Les mots Spitzberg, Grœnland et Islande sont de même ordre et ne sauraient être traduits en *Mons acutus*, *Terra viridis* et *Terra glacialis* : les adjectifs latinisés *spitzbergensis*, *grœnlandicus* et *islandicus* sont donc valables, ainsi que nous l'avons admis plus haut.

S'il en est ainsi, on ne devra pas davantage traduire en latin les noms de Terre-Neuve et Nouvelle-Zemble ou mieux *Novâia-Zemlia* (Новая Земля), qui deviendraient tous deux *Terra nova*. Pour ce dernier, Leche a déjà décrit un Gastéropode sous le nom de *Pleurotoma nova-zemljensis*, qui doit être corrigé en *Pl. novâia-zemliensis*. Quant à Terre-Neuve, on serait contraint d'adopter l'adjectif *terre-nevusensis* : le nom français de l'île est le plus ancien et doit, par conséquent, être préféré au nom anglais Newfoundland, d'où quelques auteurs ont fait *Newfoundlandia* et, sans doute aussi, l'adjectif *newfoundlandicus*.

Ces dénominations ont un aspect trop étrange et trop barbare pour qu'on soit jamais tenté de les utiliser couramment. Nous ne pensons pas non plus que des noms tels qu'*Oniscus cacahulmensis* et *Feronia Tschuetschorum* Sahlberg, 1887, rencontrent un grand nombre de partisans.

Il convient de n'employer jamais les noms géographiques que comme noms spécifiques. Des noms génériques tels que *Chilina* et *Baikalia* ne doivent pas être imités ; à plus forte raison doit-on

éviter de les défigurer en *Pseudochilina*, *Liobaikalia*, *Trachybaikalia*, noms vicieux qui rentrent dans le cas prévu au paragraphe 37.

33. — B. — Nous sommes d'accord avec le Dr Böttger pour proscrire des dénominations telles que *Miliola sub-Bronquiarti*, *Rhynchonella sub-Wilsoni*, *Dreissensia sub-Basteroti*, *Neritina pseudo-Grateloupiana*. En revanche, il va sans dire que des noms tels que *Zonites pseudo-hydatinus* et *Helix subobstructa* sont bons. Les préfixes *sub* et *pseudo* ne peuvent entrer dans la composition de noms spécifiques (ou génériques) ayant pour racine un nom propre ou un nom géographique ; elles ne peuvent se combiner qu'avec un substantif ou un adjectif, à la condition que ceux-ci soient latins pour la première et grecs pour la seconde.

34. — Le nom de la personne à laquelle une espèce est dédiée ne peut, dans aucun cas, subir la moindre altération orthographique ni, à plus forte raison, être traduit en latin : faute d'observer cette règle, on inflige au nom une telle déformation, qu'il perd forcément son caractère dédicatoire. M. Bourguignat cite une collection malacologique dans laquelle figurait, sous le nom de *Fusus domi-novae*, un Gastéropode rapporté d'Indo-Chine par le capitaine de frégate Maisonneuve : aucun naturaliste moderne ne voudrait imiter un aussi fâcheux exemple.

35. — Les botanistes emploient rarement le génitif pour les noms spécifiques ayant pour racine un nom d'homme ; ils donnent plutôt à ce dernier la forme adjectivale, en lui apposant la suffixe *ianus*, *iana*, *ianum*. Cette méthode a été adoptée aussi par certains zoologistes, notamment par les malacologistes, comme en font foi ces quelques exemples, choisis au hasard : *Lucina Fischeriana*, *Glycymeris Kurriana*, *Buccinum Mörchianum*, *B. Fischerianum*, *Nassa Jacksoniana*, *N. Kraussiana*, *Cheuropus Serresianus*. Nous estimons que de semblables dénominations ne sont guère acceptables et, sans vouloir remanier celles qui existent déjà, nous proposons au Congrès de décider que de tels exemples ne doivent pas être imités désormais.

36. — La plupart des considérations que nous avons formulées plus haut, à l'égard des noms propres adoptés comme noms génériques, s'appliquent également aux noms propres adoptés comme noms spécifiques. Nous n'avons aucune observation nouvelle à présenter au sujet de noms tels que *Marsupidium Urvilleanum*, *Scytosiphon Urvillei*, *Sticta Durrillei*, *St. Freycineti*, *St. Billardierei*,

Hilbrandtia Le Cannellieri, *Lucinopsis La-Jonkairi*, *Pythina Mac-Andrewi*, *Alytes de l'Isle*, *Podascon della-Vallei*.

37. — Nous croyons être approuvé de tous ceux qui ont souci de la correction du langage et de l'observance des règles de la grammaire, en déclarant que les noms propres ne peuvent aider à former des mots composés, substantifs ou adjectifs : des appellations telles que *Engrimmia*, *Pterophorus Millieridactylus* et *Sesia Schmidtii-formis* sont totalement inadmissibles.

Nous n'acceptons pas davantage des noms tels qu'*Helix carascaloides*, *Unio Moquinoides*, *Juncus Scheuchzerioides* et *Lophocolea gottscheacoides* : M. Bourguignat a donné le premier de ces noms à une Hélice voisine d'*H. carascalensis* Férussac et se déclare prêt à donner le second à une forme qui serait voisine d'*U. Moquini* Dupuy ; le dernier a été donné par MM. Bescherelle et Massal à une Hépatique de la Terre de Feu. La désinence *oides* ne peut entrer en composition qu'avec des substantifs grecs ; elle ne peut en aucun cas se combiner avec un nom d'Homme ou avec un nom géographique. On peut admettre néanmoins, à titre d'exception, qu'elle entre en composition avec un substantif latin ou latinisé : les noms d'*Helix naticoides* Draparnaud et d'*Ancylus patelloides* Lea sont donc corrects.

38. — Quant aux noms de navires, nous ne pouvons que répéter ce que nous disions plus haut. Qui donc reconnaîtra que le *Dentalium ergasticum* est dédié au *Travailleur* ?

39. — Aucune règle ne s'oppose à ce que l'auteur d'un genre ou d'une espèce donne son propre nom à ce genre ou à cette espèce : Dutrochet a créé de la sorte le genre *Trocheta*, Claparède le genre *Claparediu*, Gioeni le genre *Gioenia*, Denys de Montfort l'espèce *Straparollus Dionysi*. Si aucune règle ne peut défendre une semblable pratique, il n'en est pas moins vrai que nul savant ne voudra la prendre pour modèle.

IV. — DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE LES NOMS DE GENRE ET D'ESPÈCE

ARTICLE V

Le nom de genre devra être écrit avec une première lettre majuscule.

ARTICLE VI

Le nom spécifique prendra la majuscule ou la minuscule, suivant la règle ordinairement suivie dans l'écriture.

40. — Les auteurs anglais et américains ont pris depuis peu l'habitude d'écrire par une première lettre minuscule les noms spécifiques exprimant une dédicace ou constituant un véritable prénom ; ils écrivent, par exemple : *Cerocoma schaefferi*, *Mouchezia sanctipauli*, *Spirula peroni*, *Lucilia caesar*, *Dynastor napoleo*, *Papilio memnon*. L'usage veut que tout nom propre s'écrive avec une première lettre majuscule ; or, dans les exemples qui précèdent, le nom spécifique est indubitablement un nom propre ; il nous semble donc utile de se conformer à l'usage et d'écrire *Schaefferi*, *Caesar*, *Sancti-Pauli*, etc. Linné observait fidèlement ce précepte et donnait même la majuscule au nom spécifique dans des cas tels que *Bombus Mori*, *Cerambyx Rabus*, *Oestrus Bovis*, *Vultur Monachus*, *Corvus Corax*, etc.

ARTICLE VII

Le nom de l'auteur de l'Espèce sera écrit à la suite du nom spécifique, en caractères différents de ceux des noms générique et spécifique.

41. — Doit être considéré comme l'auteur légitime d'une espèce :

1^o Celui qui le premier la décrit et la dénomme conformément aux règles édictées par les articles 1, 2 et 3.

2^o Celui qui, conformément à ces mêmes articles, donne un nom à une espèce déjà décrite, mais non encore dénommée. Tel est le cas pour Göze, qui a donné des dénominations latines aux Insectes que Geoffroy s'était borné à décrire dans son *Histoire abrégée des Insectes qui se trouvent aux environs de Paris*.

3^o Celui qui substitue à une dénomination contraire aux articles susdits un nom conforme à ces mêmes articles.

4^o Celui qui, conformément aux articles 11 et 16, supprime un nom spécifique faisant double emploi et lui substitue un nom nouveau.

42. — Les noms générique et spécifique sont généralement écrits en italiques dans un texte romain, en romain dans un texte italique. Le nom de l'auteur de l'espèce fait suite au nom spécifique, dont il est séparé ou non par une virgule ; certains auteurs l'écrivent soit en petites capitales, soit dans le même caractère que le texte, mais toujours en caractères différents de ceux des noms générique ou spécifique. Par exemple, on écrit indifféremment.

La *Rana esculenta* Linné vit en France ;

La *Rana esculenta*, Linné vit en France ;

La *Rana esculenta*, Linné, vit en France ;

La *Rana esculenta* LINNÉ vit en France ;

La *Rana esculenta*, LINNÉ vit en France ;

La *Rana esculenta*, LINNÉ, vit en France ;

De ces six combinaisons, la première doit être préférée, en raison de sa plus grande simplicité.

43. — Dans le cas où l'on a recours à la nomenclature trinominale, le nom de la sous-espèce ou de la variété s'écrit de la même façon que les précédents ; il doit également être suivi du nom de l'auteur qui a établi la sous-espèce ou la variété. On dira, par exemple : « la *Rana esculenta* Linné *marmorata* Hallowell vit en Chine, » ou plus simplement : « la *R. esculenta* L. *marmorata* Hallow. vit en Chine. »

44. — Nous ne nous attarderons point à discuter la manière fantaisiste dont un auteur, auquel nous avons emprunté ce dernier exemple, avait imaginé d'écrire les noms à triple vocable. Adoptant un caractère différent pour chacun des trois noms du genre, de l'espèce et de la variété, il aurait écrit : « la RANA ESCULENTA L. *marmorata* Hallowell vit en Chine. » Il écrivait du moins : « Bien des espèces... sont... moins bien assises que RANA *marmorata* ;... je me décide à classer celle-ci comme sous espèce de RANA ESCULENTA. » Et d'ailleurs : « RANA PLANCYI a les doigts plus longs... que ESCULENTA. » Ailleurs encore : « chez PLANCYI comme dans *marmorata*, l'orteil externe est plus long que le troisième. »

Il est inutile d'insister sur l'incorrection d'un pareil langage et sur les inconvénients matériels que présente une semblable complication typographique. Cette tentative rencontra de toutes parts un légitime insuccès et son auteur fit preuve d'une soumission bien inattendue en ne s'insurgeant pas contre le verdict unanime qui l'avait frappé.

45. — Quand une espèce est fréquemment citée dans un ouvrage, il est usuel de ne la désigner le plus souvent que par sa lettre initiale suivie d'un point ; cette abréviation cause bien rarement des confusions, car le nom des quelques genres qui composent une même famille commence rarement par la même lettre, à moins que les auteurs ne se soient astreints à une malencontreuse uniformité.

46. — Le nom de l'auteur de l'espèce ou de la variété est lui-même le plus souvent écrit en abrégé, ce qui a l'avantage de débarrasser partiellement la phrase d'accessoires qui l'entravent et l'alourdissent. Mais les naturalistes n'ont cherché que tout récemment à

s'entendre sur la manière dont ces abréviations doivent être faites, ainsi qu'en témoigne la *Liste der Autoren* publiée en 1888 par le Musée zoologique de Berlin. N'ayant d'autre règle que leur caprice, les naturalistes choisissent, pour désigner l'auteur d'une espèce, une abréviation quelconque, qui prête à de trop fréquentes confusions : on peut se demander maintes fois si l'abréviation *Lam.* désigne Lamarck, Lameere ou Lamouroux ; si par *Fisch.* on entend citer G. A. Fischer, L. H. Fischer ou Paul Fischer ; si *Rob.* s'applique à Robert, à Robertson, à Robin ou à Robineau-Desvoidy, etc.

Il est temps de mettre un terme à tant d'irrégularités : les Directeurs du Musée de Berlin l'ont bien compris et on doit les féliciter de leur initiative. Nous proposons donc au Congrès d'adopter les abréviations conventionnelles dont ils ont dressé la liste. Nous pensons d'ailleurs qu'on ne doit faire qu'un usage modéré des abréviations et qu'il n'y faut recourir que lorsque l'harmonie de la phrase l'exige véritablement. Dans les titres, dans les listes synonymiques ou bibliographiques, il est avantageux, non-seulement de donner le nom entier de l'auteur d'une espèce, mais encore la date à laquelle cette dernière a été établie.

47. — L'article dont nous discutons actuellement les termes exige que le nom de l'auteur de l'espèce soit écrit à la suite du nom spécifique. Mais il est des cas où, par suite du dédoublement d'un genre, se pose une importante question de notation ; un exemple va nous permettre de l'exposer.

Le genre *Meloe* Linné, 1735, comprenait un certain nombre d'espèces assez dissemblables pour que les naturalistes aient pu légitimement les en distraire et les ranger dans quelques genres nouveaux : c'est ainsi que Geoffroy, en 1764, créait le genre *Mylabris* en faveur du *Meloe cichorii* et le genre *Cerocoma* en faveur du *M. Schaefferi* ; que Dejean, en 1821, établissait le genre *Lydus* pour le *M. algiricus*, etc. Les Insectes en question sont universellement connus à l'heure présente sous les noms de *Mylabris cichorii*, *C. Schaefferi*, et *L. algiricus* ; aucun naturaliste ne songe à leur restituer leur ancienne dénomination.

Dès lors, est-il légitime de décrire ces Coléoptères sous le nom de *Cerocoma Schaefferi* Linné, *Lydus algiricus* Linné, etc. ? Cette notation est exacte en ce qui concerne le nom spécifique ; elle est évidemment fautive et constitue un anachronisme, si l'on envisage le nom générique. Dira-t-on, au contraire, *Cerocoma Schaefferi* Geoffroy, *Lydus algiricus* Dejean ? Cette nouvelle notation n'est pas

plus précise que la précédente : exacte pour le nom générique, elle est erronée pour le nom spécifique.

Voici d'ailleurs la série des notations entre lesquelles les auteurs sont, jusqu'à présent, libres de choisir :

MELOE SCHAEFFERI Linné	MELOE ALGERICUS Linné
1 ^o <i>Cerocoma Schaefferi</i> Linné.	<i>Lydus algericus</i> Linné.
2 ^o <i>C. Schaefferi</i> (Linné).	<i>L. algericus</i> (Linné).
3 ^o <i>C. Schaefferi</i> Geoffroy.	<i>L. algericus</i> Dejean.
4 ^o <i>C. (Meloe) Schaefferi</i> Linné.	<i>L. (Meloe) algericus</i> Linné.
5 ^o <i>C. Schaefferi</i> (Linné) Geoffroy.	<i>L. algericus</i> (Linné) Dejean.
6 ^o <i>C. Schaefferi</i> Geoffroy ex Linné.	<i>L. algericus</i> Dejean ex Linné.
7 ^o <i>C. Schaefferi</i> Linné (sub <i>Meloe</i>).	<i>L. algericus</i> Linné (sub <i>Meloe</i>).

La première méthode compte le plus grand nombre de partisans; c'est celle, notamment, qu'a adoptée la Société zoologique de France, à la suite du rapport de M. Chaper. La quatrième méthode est adoptée par M. Bourguignat. La cinquième, adoptée par les botanistes, à la suite du Congrès de 1867, a reçu la consécration du Congrès géologique de Bologne et celle de la Société des naturalistes de Modène. Les deux dernières méthodes comptent aussi des partisans parmi les plus éminents naturalistes. Nous laissons au Congrès, le soin de prononcer entre ces différents procédés de notation, nous bornant à exprimer l'avis que les quatrième et cinquième méthodes nous semblent les plus recommandables.

48. — M. S. Garman propose de noter également les variétés ou les sous-espèces d'après le cinquième procédé. Pour en revenir à un exemple précédent, on dirait donc : *Rana esculenta marmorata* (Linné) Hallowell.

49. — Quand un auteur donne la description d'une espèce qui avait été simplement dénommée par un auteur précédent, il semble équitable que le nom de l'auteur de la description soit cité en même temps que le nom de l'auteur de l'espèce. Mais quelle notation doit-on adopter? M. Puton, qui a décrit bon nombre d'Hémiptères dénommés par Fieber, signe, par exemple, *Rhyparochromus colon* Fieber et Puton, *Solenozephyus lepidus* Fieber et Puton, etc. Cette méthode est évidemment fautive, en ce qu'elle laisse supposer une collaboration effective des deux auteurs. Reuter dit que, dans une semblable circonstance, on pourrait tout aussi bien signer : *Rhyparochromus colon* (Fieber) Puton; mais cette nouvelle notation est encore moins bonne que la précédente, puisqu'on pourrait croire que l'espèce en question a été transportée par M. Puton d'un autre

genre quelconque dans le genre *Rhyparochromus*. Après que le Congrès aura pris une décision à l'égard de la notation des espèces transportées d'un genre dans un autre, la question présente se trouvera tout naturellement soumise à la discussion.

50. — La Société des Naturalistes de Modène voudrait que l'on adjoignît au nom de l'auteur le nom de la personne par qui l'espèce a été découverte. D'autres voudraient qu'on inscrivît à la suite du nom de l'auteur le nom de celui qui, le premier, a dessiné l'espèce.

Complications bien inutiles et bien injustes ! Quel intérêt y a-t-il pour la science à relater perpétuellement le nom du pêcheur qui, trouvant par hasard dans ses filets un animal inconnu, le porte au savant du pays ou le fait parvenir au Musée voisin, sans savoir d'ailleurs si sa trouvaille présente la moindre valeur ? Si l'espèce est nouvelle, que celui qui le décrit indique de qui il la tient, la lui dédie même, rien de plus légitime ; mais cet hommage est suffisant.

Quant au dessinateur, l'inscription de son nom au bas de la planche ou de la gravure nous semble nécessaire et suffisante. Son influence sur l'étude de l'animal ou de la plante, sur la détermination de ses affinités, etc., est évidemment nulle. Trop souvent même, le naturaliste n'obtient une représentation satisfaisante des objets dont il veut donner l'image, qu'après avoir exigé de l'artiste des retouches répétées : il devrait donc partager avec celui-ci, non le bénéfice de la description des espèces, mais bien plutôt celui de la signature des planches. Il va sans dire d'ailleurs que ces réflexions ne s'appliquent point à tous les dessinateurs d'histoire naturelle : il s'est trouvé parmi eux, et il s'en trouve encore à l'heure présente, des artistes de grande valeur, comme Riocreux, Redouté, Jacob, qui, à un sens artistique très raffiné, joignaient une connaissance approfondie de l'histoire naturelle.

V. — SUBDIVISION ET RÉUNION DES GENRES

ARTICLE VIII

Quand un Genre est subdivisé, le nom ancien doit être maintenu à l'une des subdivisions, et à celle qui renferme le type originare du Genre.

Quand le type originare n'est pas clairement indiqué, l'auteur qui le premier subdivise le Genre, peut appliquer le nom ancien à telle subdivision qu'il juge convenable, et cette attribution ne pourra être modifiée ultérieurement.

51. — Quand l'auteur a précisé quelle espèce il considérait comme

le type du genre, l'application de cette règle ne présente aucune difficulté.

Dans le cas contraire, Reuter est d'avis de considérer comme typique l'espèce qui a été figurée. Mais cette distinction n'est plus valable, quand plusieurs espèces sont représentées ; elle ne l'est d'ailleurs pas davantage, quand l'auteur ne donne qu'un seul dessin, parce que le mauvais état de conservation des exemplaires typiques peut bien s'opposer à leur reproduction par la gravure ou la lithographie, ou encore parce que, pour faire apprécier leurs caractères principaux, il peut suffire de les comparer à des espèces précédemment connues.

52.—Si l'auteur du genre qu'il s'agit de démembrer avait une collection particulière ou était à la tête d'un Musée, on devra s'efforcer d'avoir communication des types renfermés dans cette collection ou ce Musée ; faute de le faire, on s'exposerait à attribuer le nom générique primitif à un groupe d'espèces ne renfermant aucun des types et, par conséquent, à ranger ceux-ci dans un autre groupe qui recevrait un nouveau nom générique.

Le même inconvénient peut se présenter lors du démembrement d'une espèce. Par exemple, l'Élémiptère décrit par Fabricius en 1803, sous le nom de *Capsus flavomaculatus*, a été subdivisé en deux espèces par Fieber, en 1859 : *Globiceps (Capsus) flavomaculatus* et *Gl. (C.) selectus* ; or, les types de Fabricius correspondent exclusivement à cette dernière espèce.

Quand l'attribution du nom générique ou spécifique a été faussée de la sorte, l'erreur involontaire dans laquelle est tombée l'auteur du démembrement doit-elle être rectifiée ? Assurément, l'erreur est regrettable, mais la perturbation qui résulterait de son redressement serait plus déplorable encore. Il nous semble donc qu'on doive s'incliner devant le fait acquis et que cette attribution vicieuse ne puisse plus être modifiée par la suite.

53.—Si le type originaire n'est pas clairement indiqué, l'auteur qui le premier subdivise le genre est libre d'attribuer le nom ancien à telle subdivision qu'il juge convenable et cette attribution devient définitive. Dans ce cas, l'auteur du démembrement doit néanmoins s'imposer comme règle de laisser dans le groupe restreint qui porte le nom du genre primitif, l'espèce qui a été décrite en premier lieu. L'antériorité est établie, non seulement quand l'espèce en question a été décrite plus anciennement et dans un autre ouvrage que les autres espèces du même genre, mais aussi quand elle figure

avant celles-ci, dans un même ouvrage. C'est ainsi que, des 16 espèces rangées par Linné dans son genre *Meloe*, 2 seulement, les deux premières (*M. proscarabæus* et *M. majalis*), ont été maintenues dans le genre *Meloe* actuel.

54. — Quand plusieurs espèces ont été confondues en une seule, le démembrement de cette dernière doit se faire également d'après la règle précédente, c'est-à-dire que l'auteur de la division doit conserver le nom primitif, mais est libre de l'appliquer à telle des espèces nouvelles qu'il juge convenable.

Ce cas s'est souvent produit en paléontologie, sans qu'aucune règle plus précise que celle-ci ait jamais présidé à la division de l'espèce primitive. En ce qui concerne les Brachiopodes, par exemple, les paléontologistes allemands conservent généralement le nom primitif à l'espèce du terrain le plus ancien; M. Eudes Deslongchamps l'attribue au contraire à l'espèce du terrain le plus récent; d'autres le donnent à une espèce quelconque. Cette dernière méthode est assurément vicieuse; les deux premières sont également recommandables et il est utile que le Congrès manifeste sa préférence pour l'une ou l'autre.

55. — L'espèce restreinte à laquelle est attribué le nom spécifique de l'espèce primitive, à plus large compréhension, doit être notée d'une façon spéciale: il est utile de citer à la suite du nom spécifique le nom de l'auteur qui a établi l'espèce primitive, puis le nom de l'auteur qui a effectué la subdivision de cette espèce. Reuter propose de séparer les deux noms par une virgule et de mettre le premier entre parenthèses, si l'espèce était antérieurement placée dans un autre genre.

ARTICLE IX.

Un Genre formé par la réunion de plusieurs autres doit prendre le nom du plus ancien des composants.

56. — Lorsque les genres qu'il s'agit de réunir sont décrits dans un même ouvrage, celui qui est cité en premier lieu doit être considéré comme le plus ancien.

Le cas visé par cette règle ne concerne pas seulement les genres, mais est, peut-on dire, encore plus fréquent pour les espèces. Il comporte un certain nombre de particularités, véritables cas de conscience sur lesquels il est très important de s'expliquer et de s'entendre.

57. — On a longtemps considéré comme des coquilles particulières et décrit sous les noms d'*Aptychus*, d'*Anaptychus* et de *Synaptychus*, des plaques cornées ou calcaires, simples ou doubles, dont la nature n'est pas encore complètement élucidée ; on sait du moins que ces plaques faisaient partie intégrante de l'organisation des Ammonites et que, par suite, on ne saurait maintenir aucun des genres entre lesquels on les avait réparties. *Aptychus latus* Voltz, 1837, appartient à une Ammonite dont on ne connaît encore que le contour de l'ouverture, mais à laquelle Oppel a néanmoins donné le nom d'*Ammonites latus*, 1862.

Une semblable pratique est-elle légitime ? Est-il permis d'attribuer au tout le nom spécifique donné antérieurement à la partie ? Sur ce point, les avis sont partagés : M. le Dr P. Fischer, à la grande érudition duquel nous avons fait appel dans plus d'un cas, pense que lorsqu'on décrit sous un nom distinct la partie, puis le tout, le nom du tout doit prévaloir ou devrait prévaloir. D'où il résulte qu'Oppel, en dénommant l'Ammonite à laquelle appartient l'*Aptychus latus*, n'était nullement tenu de lui donner le nom d'*Amm. latus*.

Nous sommes d'un avis différent et nous pensons, au contraire, que le nom de *latus* devait être adopté, à moins qu'il n'eût été déjà appliqué à une autre espèce du même genre.

En effet, en quoi consiste la distinction entre la partie et le tout ? On décrit sous un nom déterminé un Mammifère fossile dont les pattes postérieures font défaut ; plus tard, un naturaliste plus heureux découvre un squelette complet, auquel il ne manque pas la moindre pièce : sera-t-il donc autorisé à rejeter le nom ancien ? Evidemment non. D'ailleurs, un nombre considérable d'espèces admises par les paléontologistes ne sont établies que d'après des fragments très réduits, d'après quelques vertèbres ou quelques dents : les noms donnés à ces fragments sont valables et, en cas de changement de genre (c'est, en somme, le cas pour l'*Aptychus*), le nom spécifique n'en reste pas moins acquis.

58. — Nous allons même plus loin. On a trouvé dans plusieurs terrains des traces de pas, notamment dans le trias : telles sont les empreintes attribuées à l'hypothétique *Chirotherium*, du grès bigarré. Ici, il ne s'agit plus de la partie, puisqu'il n'est rien resté de l'animal ; néanmoins, nous pensons que si l'on découvre l'animal dont les traces nous sont ainsi connues, le nom de *Chirotherium* devra lui être appliqué, à moins qu'il ne doive évidemment prendre place

dans un genre déjà existant ; nous conseillerions alors de prendre *Chirotherium* comme nom spécifique.

59. — Pour en revenir à l'exemple des *Aptychus*, toute difficulté est loin d'être levée. Il semble, en effet, qu'une même forme d'*Aptychus* s'observe dans toute une série d'espèces d'Ammonites : par exemple, *Apt. imbricatus* H. von Meyer appartient, tout à la fois, à *Ammonites lithographicus*, à *A. steraspis*, à *A. bous* et à un très grand nombre d'autres espèces. Si les considérations exposées plus haut ont quelque valeur et si les règles qui en découlent sont acceptables, l'une de ces nombreuses espèces devrait donc prendre le nom d'*Amm. imbricatus* ; mais laquelle ? S'il n'y a aucune raison sérieuse pour rejeter un nom spécifique, par exemple pour cause de double emploi, il ne nous semble pas que nous ayons le droit de remplacer l'un des noms actuels par celui d'*imbricatus* et, cette fois encore, nous ne pouvons qu'émettre l'avis que ce nom spécifique devrait être adopté de préférence à tout autre, au cas où une nouvelle espèce de ce groupe viendrait être décrite.

60. — Certains Gastéropodes opisthobranches des mers de l'hémisphère boréal ont l'estomac armé de plaques calcaires qui, trouvées isolément, ont été décrites comme des Mollusques multivalves : Retzius en a fait le genre *Tricla* en 1788, Bruguière le genre *Gioenia* en 1789 ; Draparnaud découvrit leur véritable nature en 1800 et Denis de Montfort donna le nom de *Scaphander*, en 1810, aux animaux dont ces plaques calcaires ne sont qu'une partie. Si, comme nous le pensons, le nom attribué à la partie est valable, le nom de *Scaphander* doit donc être rayé et celui de *Tricla* doit prendre sa place.

61. — Dans maintes circonstances, on a considéré comme appartenant à deux espèces, voire même à deux genres distincts, une même espèce envisagée successivement à l'état larvaire et à l'état adulte. L'Axolotl présente la singulière particularité de se reproduire à l'état larvaire : pour cette raison, on l'a cru longtemps un animal adulte ; on le rangeait alors dans la famille des Pérenni-branches, sous le nom de *Siredon pisciformis* Shaw. Plus tard, Cope décrivit, sous le nom d'*Amblystoma mexicanum*, un Batracien assez différent de l'Axolotl ; néanmoins, on reconnut par la suite que celui-ci n'était autre chose que la larve de l'Amblystome. De même, *Ammocætes branchialis* Duméril est la larve de *Petromyzon Planeri* Bloch.

Les cas de ce genre ne laissent pas d'être très embarrassants. Un même être porte, en somme, deux noms génériques et spécifiques différents : l'un de ces deux noms doit être rejeté, mais lequel ? Sera-ce celui de la larve, celui de l'adulte ou bien le plus récent ? Nous adoptons résolument cette dernière manière de voir et attribuons, par suite, aux animaux ci-dessus désignés les noms définitifs de *Siredon pisciformis* et de *Petromyzon Planeri* ; nous conservons donc, dans le premier cas le nom de la larve, dans le second celui de la forme adulte. En d'autres termes, nous conservons le nom qui a été le premier établi, sans nous préoccuper de savoir s'il s'applique à la larve ou à l'adulte.

De même, le nom d'*Entoconcha mirabilis* J. Müller, 1852, bien que s'appliquant primitivement à la larve, a été conservé au Gastéropode dont l'adulte, parasite des Synaptés, devait être désigné plus tard par Baur, en 1864, sous le nom d'*Helicosyrinx*. Ici encore, le nom le plus ancien a prévalu.

62. — En tranchant les questions de ce genre dans les sens divers que nous venons d'indiquer, il est bien évident que les naturalistes n'ont eu d'autre souci que de se conformer au droit de priorité : c'est là une méthode des plus légitimes et un point de vue parfaitement défendable. Pourtant, tel n'est point l'avis de tous les zoologistes.

M. Eug. Simon, dont on connaît la compétence toute spéciale dans les questions de nomenclature, pense que la description de l'animal adulte doit prévaloir, quand bien même elle serait postérieure à la description de la larve ; tel est aussi l'avis de Reuter, qui a surtout en vue la nomenclature entomologique.

Toutefois, d'après M. Simon, cette exclusion ne serait applicable qu'à des descriptions d'états larvaires ou embryonnaires ne présentant pas encore les caractères de l'adulte (tel est le cas de l'*Entoconcha*) ; elle ne saurait être appliquée aux descriptions des larves qui, sauf quelques détails secondaires, présentent déjà tous les caractères de l'animal parfait (tel est le cas de l'Axolotl et de l'Ammocète).

Par exemple, la larve d'un Hémiptère peut être décrite valablement, parce qu'elle ne diffère de l'adulte que par l'absence des ailes et pourvu que le caractère du genre ou de l'espèce ne réside pas dans celles-ci. De même, la description d'une Araignée doit être considérée comme bonne, même quand celle-ci n'a pas encore subi sa dernière mue et, par suite, ne possède pas encore d'organes copulateurs externes.

Nous comprenons fort bien les scrupules énoncés par M. Simon et nous n'hésiterions pas à les partager, si les distinctions proposées par le savant entomologiste n'étaient d'une grande difficulté pratique et ne devaient donner naissance aux interprétations les plus diverses de la part des auteurs. Entre les types larvaires qui ne ressemblent en rien aux animaux adultes et ceux qui, au contraire, ne diffèrent de ces derniers que par des caractères accessoires, il y a, peut-on dire, tous les intermédiaires : dès lors, quel sera le critérium pour décider de la ligne de démarcation qui devrait être tracée entre les deux catégories admises par M. Simon ? La difficulté est grande et nous croyons l'éviter en proposant de s'en tenir exclusivement au droit de priorité.

63. — L'observation rigoureuse de cette règle pourrait éanmoins avoir de sérieux inconvénients : l'un des plus graves serait de rayer de la nomenclature des noms universellement admis et de les remplacer par des noms entièrement nouveaux, dont voici un exemple.

L'Hydatide ou Echinocoque, qui se rencontre si fréquemment dans les viscères du Mouton et de l'Homme, est, comme on sait, la larve d'un très petit Ténia qui vit dans l'intestin grêle du Chien. En raison de son volume considérable, l'Echinocoque est connu depuis longtemps; dès que sa nature animale et parasitaire fut constatée, on lui donna un nom particulier; la plus ancienne de ses nombreuses appellations qui soit conforme aux règles de la nomenclature binaire est *Hydatigena granulosa* Batsch, 1786. La connaissance du Ver adulte est de date beaucoup plus récente : entrevu en 1810, par Rudolphi, qui le prenait pour le jeune d'une autre espèce, il n'a été définitivement distingué qu'en 1832 par Röhl, qui lui donna le nom de *Taenia serrata* (nom déjà donné par Göze, en 1782, à un autre Ténia du Chien), puis en 1833 par von Siebold, qui lui donna son nom actuel de *Taenia echinococcus*. Des deux genres *Hydatigena* et *Taenia*, ce dernier est le plus ancien; il doit donc être conservé. Des deux noms spécifiques *granulosa* et *echinococcus*, ce dernier est le plus récent; il doit donc être rejeté. D'où il résulte que le Ténia qui nous occupe devrait prendre le nom de *Taenia granulosa* (Batsch) von Siebold.

De même, le *Taenia serrata* Göze, 1782, devrait prendre le nom de *T. hydatigena*, donné à sa larve par Pallas en 1781.

Si l'on admet une semblable pratique, qui n'est après tout que l'application rigoureuse et brutale de la loi de priorité, il faudra

corriger d'après ces mêmes principes le nom de tous les Cestodes, de tous les Trématodes, des Acanthocéphales, des Linguatules, d'un grand nombre de Nématodes et d'Acariens, etc. La nomenclature en éprouvera une perturbation profonde et, disons-le, bien inutile. Nous croyons donc répondre au sentiment de la majorité des zoologistes, en proposant une certaine tolérance dans les cas de ce genre et en demandant qu'on s'en rapporte à l'appréciation des auteurs qui entreprendraient une révision critique et raisonnée des différents groupes zoologiques rentrant dans cette catégorie.

64. — Quand le mâle et la femelle d'une même espèce ont été décrits sous des noms génériques et spécifiques différents, il est de toute évidence qu'un seul de ces noms est valable. Reuter conserve alors le nom attribué au mâle, même si ce nom est plus récent que celui que portait la femelle, parce que celle-ci joue le principal rôle représentatif, au moins chez les Arthropodes.

Nous ne pouvons adopter une telle manière de voir, car il n'y a réellement aucune raison sérieuse pour attribuer au mâle une plus grande importance qu'à la femelle ou vice-versa. Fidèle au principe qui nous a toujours servi de guide dans les discussions précédentes, nous sommes d'avis que le nom le plus ancien doit seul être conservé. Par exemple, le mâle d'un Coléoptère reçoit le nom de *Drilus* Olivier, 1790; la femelle est rangée plus tard dans le genre *Cochleoctonus* Mielzinsky, 1824; le genre *Drilus* seul est valable. Le nom le plus ancien doit encore prévaloir, quand les deux sexes sont décrits comme deux espèces d'un même genre.

65. — Voici encore quelques cas analogues, mais plus complexes.

En pratiquant l'autopsie d'individus atteints de diarrhée de Cochinchine, le Dr Normand a découvert dans l'intestin, en 1876, un petit Nématode que M. Bavay décrivit sous le nom d'*Anguillula stercoralis* : il observa les mâles et les femelles en abondance à peu près égale. Bientôt après, M. Normand trouva dans les mêmes conditions un autre Nématode, d'espèce en apparence bien distincte, qui reçut de M. Bavay le nom d'*A. intestinalis* : malgré les recherches les plus minutieuses, il fut impossible de trouver un seul mâle; toutes les femelles portaient des œufs plus ou moins avancés et on en conclut que cette nouvelle espèce se reproduisait par parthénogenèse. Jusqu'en 1883, personne ne douta que ces deux formes ne représentassent deux espèces bien distinctes; mais à cette époque, M. Leuckart démontra qu'elles appartenaient à une

seule et même espèce qu'il appela *Rhabdonema strongyloides* : la forme agame, ou plutôt hermaphrodite (*A. intestinalis*) est seule parasite; ses œufs se développent dans l'eau boueuse et donnent la forme à sexes séparés (*A. stercoralis*); celle-ci pond à son tour des œufs, d'où proviennent des larves qui, introduites dans l'intestin de l'Homme avec l'eau de boisson, reproduisent la forme hermaphrodite.

Sans discuter la valeur du genre *Rhabdonema*, que nous croyons pouvoir admettre, on doit se demander quel nom spécifique il convient d'adopter pour l'espèce unique résultant de la réunion des deux formes précédentes. Le nom de *strongyloides*, proposé par M. Leuckart, n'est évidemment pas admissible; il faut choisir entre les noms de *stercoralis* et d'*intestinalis*, mais sur quoi va-t-on baser la préférence? Recherchera-t-on laquelle des deux formes libre ou parasite, à sexes séparés ou hermaphrodite, est primitive et peut être considérée comme la souche de l'autre? Mais alors est-on sûr d'interpréter exactement les faits et de ne se point laisser entraîner, même inconsciemment, à sacrifier aux théories régnantes?

Le cas de l'*Ascaris nigrorenosa*, actuellement dénommé *Rhabdonema nigrorenosum*, est identique au précédent: en choisissant ce dernier nom, M. Leuckart semble avoir voulu donner plus d'importance à la forme hermaphrodite et parasite. Ce précédent m'avait semblé suffisant pour m'autoriser à agir de même à l'égard des Vers de la diarrhée de Cochinchine et c'est pour cette raison que j'ai cru, dans plusieurs publications (1), devoir adopter le nom du *Rh. intestinale*. En écrivant le présent rapport, il me semble, au contraire, que la priorité est plus forte que toute considération théorique; il s'ensuit donc que le nom de *Rh. stercorale* mérite d'être adopté.

66. — Les Cynipides nous offrent des exemples du même ordre, mais encore plus remarquables, en ce qu'il s'agit d'animaux tellement distincts, qu'on les avait classés dans des genres différents.

On connaissait des genres entiers (*Nearoterus* Hartig, 1840; *Aphilothrix* Förster, 1869; *Dryophanta* Förster, 1869) dans lesquels chaque espèce n'était représentée que par des individus femelles;

(1) R. Blanchard, *Helminthes*. Dictionn. encyclop. des sc. méd., p. 649, n° 45, 1886. — Id., *La nomenclature zoologique et l'Helminthologie*. Centralblatt für Bacteriol. u. Parasitenkunde, I, p. 422, 1887. — Id., *Traité de zoologie médicale*, II, p. 70, 1889.

dans d'autres genres (*Spathegaster* Hartig; *Andricus* Hartig), toutes les espèces possédaient, au contraire, des individus mâles et femelles. On sait maintenant, grâce aux observations d'Adler (de Schleswig), que les Cynipides se reproduisant par parthénogenèse ont avec ceux qui se multiplient par voie sexuée les mêmes relations que l'Anguillule intestinale avec l'Anguillule stercorale.

Par exemple, la forme agame *Biorhiza aptera* prend naissance dans des galles multiloculaires développées sur les racines des vieux Chênes : aussitôt éclosée, elle quitte les racines et va pondre ses œufs dans les bourgeons situés au sommet des branches. Ces bourgeons se transforment en des galles multiloculaires et spongi-formes, desquelles sort la forme à sexes distincts *Teras terminalis* : la femelle pique la racine et reproduit ainsi la première sorte de galles.

Voici une liste de quelques Cynipides dont la concordance a été vérifiée :

FORME AGAME	FORME SEXUÉE
1 ^o <i>Neuroterus lenticularis</i> Olivier.	<i>Spathegaster baccarum</i> Hartig.
2 ^o <i>N. numismatis</i> Ol.	<i>Sp. albipes</i> Schenk.
3 ^o <i>Aphilothrix radicis</i> Förster.	<i>Andricus noduli</i> Hartig.
4 ^o <i>A. fecundatrix</i> Hartig.	<i>A. pilosus</i> Adler.
5 ^o <i>Dryophanta longiventris</i> H.	<i>Sp. similis</i> Ad.
6 ^o <i>Biorhiza aptera</i> Westwood.	<i>Teras terminalis</i> H.

Dans le troisième exemple, le nom du genre et celui de l'espèce ont été donnés l'un et l'autre par Förster en 1869 pour la forme agame, par Hartig en 1840 pour la forme sexuée : il est donc hors de doute que le nom définitif doit être *Andricus noduli* Hartig. Mais les choses ne se passent pas toujours aussi simplement.

Dans le cinquième exemple, le genre *Dryophanta* est de Förster, 1869, l'espèce *longiventris* est de Hartig, 1840 ; le genre *Spathegaster* est de Hartig, 1840, l'espèce *similis* est d'Adler, 1881. La priorité du nom de genre étant admise, il est certain que le genre *Spathegaster* doit être maintenu ; mais quel nom spécifique doit-on admettre ? Celui qui était primitivement accolé au nom générique le plus ancien ? L'espèce unique garderait alors le nom de *Sp. similis* Adler. Ou bien adoptera-t-on le nom spécifique le plus ancien ? Dans ce cas, l'espèce prendrait le nom hybride de *Sp. longiventris* Hartig. Cette dernière méthode a du moins l'avantage de sauvegarder toutes les priorités et, à ce point de vue, son adoption nous semble désirable.

Quelque décision que l'on prenne, il y aura du reste forcément une certaine irrégularité dans le choix des noms définitifs, la prio-

rité étant acquise tantôt au nom générique de la forme agame (sixième exemple), tantôt à celui de la forme sexuée (troisième, quatrième et cinquième exemples).

67. — Il peut se faire que, par suite de la réunion de deux genres d'abord distincts, deux espèces portant le même nom spécifique se trouvent rapprochées l'une de l'autre : la plus récente perd alors son nom spécifique et reçoit un nom nouveau. Elle perd, au contraire, ce nouveau nom et reprend son ancien nom, si elle vient à être distraite du genre. Par exemple, Flor a incorporé *Phytocoris roseus* Fallén au genre *Capsus*, qui renfermait déjà l'espèce *C. roseus* ; celle-ci, étant la plus récente, prit le nom de *C. aridellus* ; cette même espèce fut reportée par la suite dans le genre *Conostellus*, où elle figure sous le nom de *Co. roseus*.

VI. — DU NOM DE FAMILLE.

ARTICLE X.

Les noms des Familles seront formés en ajoutant la désinence idae au radical du Genre servant de type.

68. — Les subdivisions de la famille seront dénommées d'une façon analogue, en ajoutant la désinence *inae* au nom du genre servant de type.

Par exemple, la famille des *Carididae* a pour subdivisions principales les *Penaeinae* (type *Penaeus*), les *Palaeoninae* (type *Palaeon*), les *Alpheinae* (type *Alpheus*), les *Crangoninae* (type *Crangon*), etc. La famille des *Cerambycidae* comprend les *Lepturinae* (type *Leptura*), les *Saperdinae* (type *Saperda*), les *Cerambycinae* (type *Cerambyx*) et les *Prioninae* (type *Prionus*).

Il est néanmoins un certain nombre de familles dont le nom, consacré par un long usage, doit être conservé : il y aurait un réel inconvénient à se conformer trop scrupuleusement à la règle ci-dessus, ce qui, par exemple, aurait pour résultat d'imposer une dénomination nouvelle aux Insectes que tous les naturalistes connaissent sous les noms de Xylophages, de Malacodermes, de Culiciformes, de Lamellicornes, d'Acalyptérées, etc. La règle précédente est un postulatum auquel devra se conformer tout auteur établissant une famille nouvelle ; dans la pratique, elle ne saurait avoir d'effet rétroactif.

Les minéralogistes se sont trouvés naguère en présence d'une difficulté semblable. Après avoir décrété que tout minéral devrait

porter la désinence *ite* (albite, granite, amphibolite, eurite, lydite, etc.), ils se sont vus contraints d'admettre des exceptions pour le diamant, la tourmaline, le saphir, le soufre et nombre d'autres corps.

VII. — LOI DE PRIORITÉ

ARTICLE XI.

Le nom attribué à chaque Genre et à chaque Espèce ne peut être que celui sous lequel ils ont été le plus anciennement désignés, à la condition :

a. — *Que ce nom ait été divulgué dans une publication où il aura été clairement et suffisamment défini ;*

b. — *Que l'auteur ait effectivement entendu appliquer les règles de la nomenclature binaire.*

69. — La plupart des naturalistes sont d'accord pour reconnaître que la loi de priorité est la base même de la nomenclature et est seule capable d'en assurer la fixité : nul être ne peut être désigné sous un nom différent de celui qui lui a été attribué par celui qui le premier l'a décrit, sauf les cas déjà prévus de réunion ou de subdivision des genres. Toutefois, pour qu'un nom soit valable, il est indispensable qu'il ait été établi conformément à l'article 1^{er}, c'est-à-dire d'après la méthode binaire et binominale.

70. — Avant d'entrer dans la discussion du présent article, il importe tout d'abord d'éclaircir cette question assez controversée : quel est l'inventeur de la nomenclature binaire ? Au début de ce rapport, nous n'avons pas hésité à citer comme tels Tournefort et Linné : mais tous les naturalistes ne partagent point cette manière de voir et quelques-uns, à l'exemple du professeur Crié (1), de Rennes, attribuent à notre vieux compatriote Pierre Belon l'honneur d'avoir inauguré cette méthode, dès le milieu du XVI^e siècle.

Une étude approfondie de l'œuvre de Belon conduit pourtant à une conclusion opposée. Quelque ouvrage que l'on compulse, les *Observations de plusieurs singularitez* (Paris, 1555), *l'Histoire de la nature des Oyseaux* (Paris, 1555) ou la *Nature et diversité des Poissons* (Paris, 1555), il est manifeste que le naturaliste Manceau ne s'est jamais préoccupé de dénommer d'après des règles fixes les plantes ou les animaux dont il parle. A l'exemple

(1) L. Crié, *Pierre Belon et la nomenclature binaire*. Comptes rendus de l'Académie des Sciences, XCV, p. 352, 1882. Revue scientifique, II, p. 737, 1882.

de ses prédécesseurs et de ses contemporains, il désigne les êtres vivants tantôt par un nom simple, tantôt par un double vocable, sans préférence marquée. S'il a eu une notion précise, c'est bien plus celle du genre que celle de la nomenclature : et si M. Crie a pu, avec une apparence de raison, attribuer à Belon le mérite d'avoir créé la nomenclature binaire, c'est parce que, saisissant mieux qu'on ne l'avait fait avant lui les affinités que les divers animaux peuvent avoir entre eux, il les groupe précisément d'après ces affinités.

Il donne tout à la fois le nom grec, le nom latin et le nom français des animaux ou des plantes dont il fait l'étude ; parfois aussi, il cite le nom italien. Sa préoccupation constante est d'établir l'identité des animaux, principalement des Oiseaux mentionnés par les auteurs anciens : dans ce but, il discute et critique les noms employés par Aristote, par Pline, par Columelle, etc., les compare aux noms modernes et s'efforce de donner une synonymie exacte en trois ou quatre langues. Il est ainsi conduit à attribuer aux animaux des noms latins ; mais que ces dénominations soient univoques, binaires ou polynominales, peu lui importe. Par exemple, il appelle la Bondrée *Rubetarius Accipiter*, le Sacre *Accipiter aegyptius*, l'Autour *Accipiter stellaris*, le Faucon *Palumbarius Accipiter* : la répétition incessante du mot *Accipiter* et son accollement à des adjectifs variés donnent assurément l'impression d'une terminologie systématiquement binaire et binominale.

Mais s'il en est ainsi, comment expliquer que notre auteur ait négligé d'appliquer à tous les êtres qu'il décrit une méthode aussi précieuse ? Pour quel motif secret l'applique-t-il à ceux-ci, mais non à ceux-là ? Pourquoi enfin désigne-t-il tour à tour, et avec une évidente indifférence, un Oiseau par un double vocable ou par un nom unique ? Par exemple, voici les Alouettes et les espèces voisines : le Proyer est cité simplement sous le nom de *Miliaris* ; le Cochevis sous ceux de *Cassita*, de *Galerita*, d'*Alauda cristata*, d'*Alauda terrena* ; l'Alouette sous celui de *Gregalis* et d'*Alauda non cristata* ; la Calandre sous ceux de *Coridalus*, de *Galerita* ou d'*Alauda marima* ; puis vient l'histoire de la Farlouse, qui n'a point de nom latin. Peut-on reconnaître dans de semblables dénominations l'application rigoureuse d'une nomenclature binaire, sinon strictement binominale ? Evidemment non, car certaines dénominations sont exclusivement françaises ; parmi les noms latins, beaucoup sont univoques, les autres sont binominaux ou trinomi-

naux et une même espèce peut être indifféremment désignée de l'une ou l'autre façon.

Cette constatation est déjà suffisante pour nous montrer que Belon n'a aucunement appliqué la nomenclature binaire. Cela éclate au regard, quand on recherche l'origine des noms latins ou grecs qu'il cite si complaisamment. M. Saint-Lager (1) a eu précisément la longue patience de se livrer à cette investigation. Il résulte de ses recherches que, sur 275 noms de plantes cités par Belon dans ses *Observations*, 205 environ sont des noms simples comme Platane, Sycomore, Houx, Lentisque, etc.; 70 seulement sont des noms binaires. De ces derniers, 3 seulement semblent dus à Belon (*Berberis vulgaris*, *Capparis spinosa*, *Ceratia agrestis*); les 67 autres se trouvent déjà dans Pline, dans Dioscoride, dans Théophraste, dans Albert le Grand, dans Clusius, etc.

On conviendra que ce sont là des arguments singulièrement démonstratifs. Belon ne saurait donc être considéré comme l'inventeur de la nomenclature; bien loin d'inaugurer la mode des appellations binominales, il se borne à emprunter celles qu'il cite aux auteurs grecs et latins ou à ses précurseurs plus immédiats; il ne prévoit d'ailleurs l'avantage ni d'un pareil système, ni des dénominations latines, puisqu'il ne désigne jamais que sous leur nom français vulgaire les êtres que les anciens ne connaissaient point ou du moins dont ils n'ont point cité le nom dans leurs écrits. Si Belon n'a pas été, sur ce point spécial, le précurseur qu'on a voulu dire, ses ouvrages n'en sont pas moins au nombre des plus remarquables écrits de la Renaissance et il n'en a pas moins la gloire incomparable d'avoir eu l'intuition de l'anatomie comparative, conception sans doute plus géniale que celle de la nomenclature.

71. — Des appellations à double vocable, analogues ou même identiques à celles qui se trouvent dans l'œuvre de Belon, se rencontrent d'ailleurs chez ses contemporains Gesner, Amatus Lusitanus, Rondelet, Mattioli, Tragus, Dodoens, etc., sans qu'aucun de ces auteurs puisse être considéré comme le père de la nomenclature.

72. — Il en est de même pour un écrivain plus récent, Caspar Schwenckfeld (2), dont le curieux ouvrage comprend l'énuméra-

(1) Saint-Lager, *Quel est l'inventeur de la nomenclature binaire? Remarques historiques*. Paris, in-8° de 16 p., 1883.

(2) C. Schwenckfeld, *Theriotropheum Silesie*. Lignicii, in-4° de 563 p., 1603.

tion d'un certain nombre d'espèces animales, presque toutes dénommées d'après la méthode binaire. Le Hamster y est appelé *Porcellus frumentarius*, le Cobaye *P. indicus*; on y distingue trois sortes de Belettes, nommées respectivement *Mustela domestica*, *M. campestris* et *M. candida*; le Chameau y est désigné sous le nom de *Camelus batriana*, le Dromadaire sous celui de *C. dromedarius*, noms repris plus tard par Linné.

Cette fois, dira-t-on, nous nous trouvons en présence de l'inventeur de la nomenclature! Point davantage, car Schwenckfeld s'est gardé d'attribuer des appellations binaires à tous les animaux étudiés par lui: il distingue, par exemple, quatre sortes d'Hirondelles et les dénomme simplement *Hirundo* I, *Hir.* II, *Hir.* III et *Hir.* IV; il indique de la même façon quatre sortes de *Pardalus* et neuf sortes de *Glareola*. D'autre part, il est manifeste qu'il n'attribue point aux dénominations binaires le sens précis que nous leur donnons. Peut-on supposer qu'il considère le *Bos lactaria*, autrement dit la Vache laitière, comme spécifiquement distinct du Bœuf; le *Canis rabidus* ou Chien enragé et le *C. aquaticus* (qui aves bombardâ percussus ex aquis reportat) comme différents du *Canis domesticus*?

73.— C'est à Tournefort que revient sans conteste la gloire d'avoir fondé la nomenclature binaire. « Chaque plante, dit-il (1), doit être désignée par un nom générique suivi d'une notation spécifique. Celle-ci sera empruntée de préférence aux caractères organiques des fleurs, des fruits, des racines, des tiges, des feuilles, ou subsidiairement à la couleur, l'odeur, la saveur, la taille, l'aspect extérieur, la similitude avec des objets connus, et enfin aux divers attributs qui peuvent servir à différencier les espèces. C'est assez dire qu'il faut s'abstenir d'employer à cet effet des numéros d'ordre, *primus, alter, tertius, quartus, quintus*, etc., comme l'ont fait plusieurs botanistes. Cette sorte d'appellation a le grave défaut de ne rien représenter à l'esprit.

« Il importe que le nom spécifique soit très court et ne ressemble en aucune manière à ces longues phrases descriptives dont Breyn, Morison et leurs imitateurs ont fait un si étrange abus. Certes, autre chose est de nommer une plante, autre chose est de la décrire. »

74. — Ces principes, Tournefort les applique à la botanique, dès

(1) *Institutiones rei herbariae*. Paris, 1719. Voir p. 63.

1700, dans ses *Institutiones rei herbariae*, puis à la malacologie: ses travaux sur ce dernier point n'ont été publiés qu'en 1742, par Gualtieri (1). L'exemple était donné : Lang (2) et Klein (3) appliquent cette même méthode à la description des Mollusques, Clerck (4) à celle des Araignées, Adanson (5) à celle des Mollusques du Sénégal. C'est seulement en 1758, un an après Adanson, que Linné (6) adopte pour la zoologie la méthode nouvelle, dont il se servait déjà pour les plantes depuis 1753.

En bonne justice, c'est donc à Tournefort que revient tout le mérite de l'invention de la nomenclature binaire : Linné, auquel on l'attribue bien à tort, n'a fait qu'en formuler les règles d'une façon plus précise et en généraliser l'emploi: c'est là un fait d'une importance capitale, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

75. — Linné avait proclamé lui-même que tout nom de genre établi conformément à la nomenclature binaire « ne pourra être changé, même pour un meilleur ». Néanmoins, il s'empresse de faillir à cette règle honnête et sage, dont il eût dû se montrer le plus fidèle et le plus rigoureux observateur! Sans autre motif que de satisfaire à sa vanité, il rejette les genres et les espèces le plus solidement établis par ses devanciers, dont il se borne à citer en synonymie les travaux si consciencieux. Par exemple, les genres *Tympanotonos* Klein, *Vertagus* Klein et *Cerithium* Adanson, sont supprimés par Linné et confondus dans son genre *Murex*: ce dernier nom ne lui appartient même pas; il le prend à Tournefort qui, dans Gualtieri, l'attribuait à un autre groupe de coquilles. Un autre exemple: l'*Ostreum vulgare* Tournefort devient l'*Ostrea edulis* Linné.

Il serait malheureusement trop facile de démontrer par d'autres exemples jusqu'à quel point Linné s'est montré injuste à l'égard

(1) N. Gualtieri, *Index testarum conchyliorum quae adservantur in museo Nic. Gualtieri* . . . Florentinae, fol. de xxiii-cx p., 1742.

(2) C.-N. Lang, *Methodus nova et facilis Testacea marina pleraque, quae hucusque nobis nota sunt, in suas debitas et distinctas classes, genera et species distribuendi* . . . Lucernae, in-4° de 24-102 p., 1722.

(3) J.-Th. Klein, *Tentamen methodi ostracologicae sive dispositio naturalis Cochlidum et Concharum in suas classes, genera et species* . . . illustrata. Lugduni Batavorum, in-4° de 97-177 p., 1733.

(4) C. Clerck, *Aranei suecici* . . . ad genera subalterna redacti . . . Holmiae, in-4° de 154 p., 1757.

(5) M. Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages*. Paris, in 4°, 1757.

(6) C. Linné, *Species plantarum* . . . Holmiae, 2 vol. in-8°, 1753. — Id., *Systema naturae* . . . Holmiae, 2 vol. in-8°, 10^e édition, 1758.

des savants scrupuleux qui, avant lui, avaient appliqué la nomenclature binaire. Ce pillage a pourtant reçu la consécration des zoologistes et celle des différents Congrès qui, jusqu'à ce jour, se sont occupés de la nomenclature : tous, en effet, ont déclaré solennellement que la nomenclature binaire était l'œuvre de Linné et que le *Systema naturæ* faisait foi en matière de priorité. Le seul dissentiment sérieux qui se soit élevé entre eux consiste en ce que les uns prennent comme point de départ la 10^e édition du *Systema naturæ* (1758), les autres la 12^e édition (1766-1768) ; la plupart néanmoins se prononcent en faveur de l'année 1758.

76. — Nous aussi, nous sommes d'avis de ne pas faire remonter la priorité au-delà de la 10^e édition du *Systema naturæ*, la première où Linné ait fait usage de la nomenclature binaire. Nous devons néanmoins faire une réserve expresse en faveur de Tournefort, de Lang, de Klein, de Clerck et d'Adanson. Les travaux de ces auteurs sont conformes à la méthode binaire ; tout au moins, ils ont eu une notion exacte du genre et ils en ont nettement précisé les limites : à moins d'injustice criante, il n'est pas permis de les laisser de côté. L'iniquité serait d'autant plus grande, qu'on peut dire, sans insulter à sa mémoire, que Linné avait moins de valeur que Clerck comme entomologiste, que Klein et Adanson comme malacologiste.

Pour nous, l'année 1700 est donc la date extrême au-delà de laquelle la « recherche de la paternité » n'est plus permise.

Cette date, toutefois, n'est valable que pour la botanique ; la nomenclature zoologique ne commence réellement qu'en 1722, avec Lang. Tout nom générique, tout nom spécifique établis depuis 1700 pour les plantes et depuis 1722 pour les animaux, conformément aux règles qui précèdent, aura donc la priorité et devra être substitué à tout nom postérieur, même admis par Linné. Le privilège dont jouissent les œuvres du naturaliste d'Upsal n'a que trop duré : l'équité la plus élémentaire exige qu'on rende enfin justice à ses précurseurs.

77. — En songeant que l'adoption de ce principe aurait comme conséquence le remaniement d'un grand nombre de genres et d'espèces, plus d'un hésitera sans doute et préférera le *statu quo*. Mais ces hésitations sont vaines : résisteront-elles à l'indication de ce simple fait, que le remaniement ne porterait, en somme, que sur les Mollusques et les Arachnides ? Or, le travail de révision est déjà presque achevé : nous pourrions citer un auteur, doué du sens critique le plus fin et du jugement le plus sûr, qui a en manuscrit

une révision complète des Mollusques. Bien plus, les noms de Lang, de Klein, de Tournefort et d'Adanson figurent déjà depuis plusieurs années dans l'une de nos plus importantes collections publiques : j'ai nommé le Musée de l'École des Mines de Paris. Enfin, M. Eug. Simon, dont les beaux travaux sur les Arachnides jouissent d'une légitime autorité, a repris les genres de Clerck. La réforme est donc déjà accomplie : le Congrès n'hésitera pas à la ratifier.

78. — Le rejet de cette proposition ne ferait, en effet, que reculer la question. Il n'en faudrait pas moins porter un jugement sévère contre les auteurs qui, au mépris des droits acquis et de l'antériorité, ont substitué à des noms déjà existants d'autres noms plus à leur convenance, le plus souvent pour l'unique motif de faire suivre ce nom nouveau du *mihī* ou du *nobis* cher à leur vanité. Cette « *mihī-Sucht* », comme dit plaisamment Reuter, ne saurait trouver grâce devant nous. De quel droit le genre *Vanikoro* Quoy et Gaimard est-il devenu le genre *Narica* Recluz ; le genre *Megalomastoma* Guilding est-il devenu le genre *Lomastoma* Woodward ? Pourquoi le *Trichocephalus hominis* Schrank, 1788, est-il devenu *Trichocephalus dispar* Rudolphi, 1801 ?

De 1801 à 1886, époque à laquelle nous avons proposé de le reprendre, comme étant le plus ancien, le nom de *Tr. hominis* avait complètement disparu du langage scientifique. Nombre de noms tout aussi valables ont subi la même injustice. Il est incontestable que leur réintroduction dans le langage ne laisse pas de causer un certain trouble, en ce qu'elle vient battre en brèche des habitudes invétérées ; mais ce trouble est nécessaire, puisque nous avons démontré la justice de ces restitutions.

79. — Il est cependant des naturalistes qui ne partagent pas cette manière de voir et qui proclament que tout nom, qui a été en usage pendant un temps assez long, doit prévaloir. Tel est l'avis de MM. de Marseul, Abeille de Perrin, Puton (1), von Osten-Sacken (2), etc. C'est donc surtout parmi les entomologistes que se recrutent les partisans de la prescription ou de la continuité. A l'appui de leur thèse, ils invoquent cette raison insuffisante, qu'il y a des inconvé-

(1) Puton, *Quelques mots sur la nomenclature entomologique*. Annales de la Soc. entomol. de France, p. 38, 1879. — Voir Bull. de la Soc. entomol. de Belgique, p. CLVIII, 1884.

(2) Ch. R. von Osten-Sacken, *Priorität oder Continuität?* Wiener entomol. Zeitung, p. 191, 1882.

nients à changer des noms généralement admis. D'accord ; mais ce reproche ne s'adresse-t-il pas plus justement aux auteurs peu scrupuleux qui ont les premiers changé des noms déjà admis, qu'à ceux qui proposent d'en revenir aux noms anciens, en vue d'effacer toute usurpation ?

Le Congrès de Nashville, où fut discuté le rapport de M. Dall, a rejeté par 28 voix contre 13, la loi de prescription ; nous avons l'espoir que le Congrès international de Zoologie se montrera plus sévère encore et rejettera ce principe à l'unanimité.

80. — Un nom générique ou spécifique n'est valable que s'il a été divulgué dans une publication où il aura été clairement et suffisamment défini. La voie de l'édition est indispensable ; un travail manuscrit, lu et discuté au sein d'une Société savante, mais non livré ensuite à l'impression, ne peut en aucun cas constituer un titre à la priorité.

Un nom ou une description donnés *in litteris* ne sont et ne peuvent être connus que de celui auquel la lettre est adressée ; ils ne peuvent en aucune façon prévaloir contre un nom ou une description publiés ultérieurement, même longtemps après.

Un nom inscrit dans un Musée est rendu public, mais ne saurait pourtant être admis, puisqu'il n'est connu que de ceux qui, en petit nombre, visitent le Musée et reste ignoré de tous les autres savants ; il n'a du reste pas été publié par la voie de l'édition.

81. — Il est bien évident que le mot *édition* doit être pris ici dans son sens le plus large ; qu'il comprend non seulement l'impression typographique, mais encore l'autographie, la lithographie, la photographie, la photogravure et tous les dérivés actuels ou futurs de ces divers procédés.

82. — Nombre de Sociétés savantes publient un court résumé des procès-verbaux de leurs séances, longtemps avant que ne paraissent les comptes-rendus *in extenso* : la priorité d'une découverte ou d'une description ne peut être acquise que si ce résumé énumère néanmoins d'une façon indubitable les circonstances de la découverte ou les caractères essentiels de l'objet décrit.

Par exemple, on peut lire dans un recueil des plus répandus (1), la note suivante, extraite du compte-rendu sommaire de la séance tenue le 5 février dernier par la Société Zoologique de Londres :

« Dr. Günther, F. R. S., exhibited and made remarks on some fishes

(1) Zoologischer Anzeiger, XII, p. 127, 1889.

which had been dredged up by Mr. John Murray off the West Coast of Scotland, and were not previously known to occur in British waters viz. *Cottus Lilljeborgi* (Collett), *Triglops Murrayi*, sp. n., *Gadus Esmarckii* (Nilss.), *Onus Reinhardti* (Collett), *Fierasfer acus* (Brünn.), *Scolecus scoticus*, sp. n., and *Stomias ferox* (Rnhrdt). »

On peut lire encore cette notice, extraite de la séance du 3 mars de la même Société (1) :

« Mr. O. Thomas, F. Z. S., exhibited a specimen of a new Muntjac from Tenasserim, lately discovered by M. Fea, and proposed to be called *Cervulus Feae*. »

Les espèces nouvelles mentionnées ici, sous le nom de *Triglops Murrayi*, *Scolecus scoticus* et *Cervulus Feai* (correctif de *Feae*) ne peuvent être admises à titre définitif qu'à partir du jour où leur description complète aura été publiée. Qu'un auteur décrive l'une d'entre elles sous un nom différent, avant que M. Günther ou M. Thomas n'aient fait paraître leur travail, la priorité lui appartiendra sans conteste.

83. — Le compte-rendu sommaire des séances des Académies et des principales Sociétés savantes est publié par certains journaux politiques, tels que le *Temps*, le *Journal des Débats*, etc. ; en Italie, la *Gazzetta piemontese* rend compte des travaux de l'Académie de médecine de Turin. La priorité est acquise par suite de cette publication, mais seulement si la découverte se trouve indiquée d'une façon suffisamment circonstanciée ou si les caractères essentiels de l'espèce nouvelle sont énumérés de manière à la rendre aisément reconnaissable.

84. — Un auteur qui publie une figure suffisamment précise d'un objet, sans l'accompagner d'autre chose que d'une simple dénomination binominale, acquiert à la priorité des droits tout aussi incontestables que celui qui donne d'un autre objet une longue description, mais sans figures. Une représentation artistique ou une description sont l'une et l'autre suffisantes pour établir l'identité de l'être auquel elles s'appliquent. Une description accompagnée de figures est encore préférable ; elle pourrait même être jugée indispensable, si les dépenses considérables qu'entraîne tout travail artistique ne mettaient trop souvent les naturalistes ou les Sociétés savantes dans l'obligation de ne publier que des travaux purement descriptifs.

(1) *Ibidem*, p. 175, 1889.

A l'appui de ce qui précède, nous pourrions citer un bon nombre d'exemples ; nous n'en mentionnerons que deux, qui suffiront à éclairer la question.

En 1840, Duclou (1) publiait une série de figures représentant des Colombelles et simplement accompagnées d'un nom, sans aucun texte descriptif : tous les noms proposés de la sorte ont été acceptés sans conteste.

En 1862, Coquand publiait un grand travail sur les fossiles de l'Algérie : il décrivait notamment un Oursin sous le nom de *Catopygus Trigeri*. Au texte était joint un atlas qui paraissait en même temps que lui : l'Echinide en question était figuré dans l'une des planches, mais portait, cette fois, le nom de *Pseudopygaulus Trigeri*. Ce dernier nom est-il valable ? Sans aucun doute, puisque nous avons posé précédemment cette fiction en principe, que, de deux espèces décrites dans un même ouvrage, celle qui est citée en second lieu doit être considérée comme postérieure en date. Or, dans ce cas particulier, il en est précisément de même : le changement de nom, même sans note explicative, indique suffisamment que, au cours de l'impression de son ouvrage, l'auteur a reconnu que son espèce ne pouvait rentrer dans le genre auquel il la rapportait précédemment. Le genre *Pseudopygaulus* ne peut donc être rejeté, d'autant plus qu'il ne fait double emploi avec aucun autre ; il en résulte que Duncan et Sladen ont été mal inspirés en lui substituant le genre *Eolampas*, 1882.

85. — Il n'est pas rare de voir les naturalistes interpréter fausement les descriptions d'un auteur, notamment dans le cas où celles-ci ne sont pas accompagnées de dessins. Il en résulte que les noms proposés par cet auteur sont attribués à des espèces différentes de celles qui en sont les légitimes titulaires. Par exemple, *Eurydema festivum* Donovan et *Globiceps flavomaculatus* Fieber ne sont point identiques à *Eu. (Cimex) festivum* Linné et à *Gl. flavomaculatus* Fabricius. Or, il est évident que ces deux dernières espèces ont toujours droit à leur nom primitif : l'auteur qui reconnaît leur fausse identification a le devoir de le leur restituer ; suivant Reuter, il a même le droit d'adjoindre son nom à celui de leur auteur. Ces espèces devraient donc être notées désormais : *Eu. festivum* (Linné), Reuter et *Gl. flavomaculatus* (Fabricius, Fallén) ; les espèces de Donovan et de Fieber doivent prendre un nom nouveau.

(1) P. L. Duclou, *Histoire naturelle, générale et particulière, de tous les genres de Coquilles univalves marines.... 2^e genre Colombelle*, 2 livraisons contenant 13 planches, Paris, 1840.

ARTICLE XII

Tout nom générique déjà employé dans le même Règne devra être rejeté.

On ne doit pas considérer comme des noms de Genre différents des noms qui ne se distinguent que par la terminaison masculine, féminine ou neutre, ou un simple changement orthographique.

86. — Un nombre considérable de noms génériques ont été employés deux ou plusieurs fois par les auteurs ; le premier en date est seul valable. Si celui-ci disparaît par suite de la réunion ou de l'identité du genre avec un autre genre plus ancien, aucun de ces noms ne peut être maintenu ; tous sont perdus à jamais. Voici quelques exemples :

<i>Mygale</i> Cuvier, 1800	Mammifère.
» Latreille, 1802	Arachnide.
<i>Carida</i> Rafinesque, 1814.	Crustacé.
» Mulsant, 1836	Coléoptère.
<i>Triton</i> Linné, 1768	Crustacé?
» Laurenti, 1768	Batracien.
» de Montfort, 1818	Mollusque.
<i>Carteria</i> Diesing, 1865	Protozoaire.
» Gray, 1867	Spongiaire.
» Signoret, 1874	Hémiptère.
<i>Megastomu</i> de Blainville.	Mollusque.
» Swainson, 1837	Oiseau.
» Costa, 1850	Poisson.
» Megerle von Mühlfeld	Mollusque.
» Grassi, 1882	Flagellé.

87. — Ces multiples emplois, dont on pourrait allonger indéfiniment la liste, seront, heureusement, évités par tout zoologiste descripteur qui aura soin de consulter le *Nomenclator zoologicus* de Scudder. L'utilité de cet ouvrage est trop évidente, pour qu'il y ait lieu d'y insister et pour qu'on doive attacher une grande importance aux critiques, d'ailleurs fort justes, dont il a été l'objet.

On lui a reproché notamment d'être émaillé d'un grand nombre de fautes typographiques et de ne pas comprendre la totalité des noms génériques publiés jusqu'en 1882, date de son achèvement : tel qu'il est, il n'en constitue pas moins un auxiliaire précieux, qu'il serait facile de compléter et de tenir au courant des acquisitions nouvelles.

Si, comme on nous permettra de l'espérer, le présent Congrès est la première d'une série de réunions périodiques rassemblant tous les Zoologistes du monde savant, il y aurait grand intérêt à nommer une Commission internationale chargée de compléter l'œuvre de Scudder, d'une part en dressant la liste des noms qui, par erreur, n'y figurent point, d'autre part en faisant le relevé de tous les noms génériques proposés depuis sa publication. On pourrait publier ainsi, par exemple de dix ans en dix ans, des suppléments dont chacun tirerait le plus grand profit.

88. — Les noms génériques qui ne diffèrent que par un simple changement orthographique ou par la désinence doivent être considérés comme identique; ils sont alors soumis à la règle énoncée au paragraphe 86. En voici quelques exemples :

<i>Acanthoglossa</i> Kraatz, 1859 . . .	Coléoptère.
<i>Acanthoglossus</i> P. Gervais, 1877 . .	Mammifère.
<i>Chaetogaster</i> von Baer, 1827 . . .	Ver.
<i>Chetogaster</i> Macquart, 1850 . . .	Diptère.
<i>Hadrocerus</i> Guérin-Méneville, 1830 .	Coléoptère.
<i>Hadrocera</i> Dejean, 1834	Coléoptère.
<i>Hadrocera</i> Förster, 1841	Hyménoptère.
<i>Hagenius</i> de Selys-Longchamps, 1854.	Névroptère.
<i>Hagenia</i> Weyenbergh, 1869	Hémiptère.
<i>Metriorhynchus</i> Guérin-Méneville, 1830	Coléoptère.
<i>Metriorhynchus</i> Pictet, 1845	Reptile.
<i>Metriorrhynchus</i> Reuter, 1875 . . .	Hémiptère.
<i>Platysoma</i> Leach, 1817	Coléoptère.
<i>Platysomus</i> Agassiz, 1833	Poisson.

A cette règle sont soumis encore les noms tronqués ou défigurés, comme *Merilia* Lacordaire, 1848, qui fait double emploi avec *Dumerilia* Leach, 1824.

ARTICLE XIII

Sera rejeté de même tout nom spécifique employé déjà dans le même Genre.

89. — Des synonymes ayant le même radical, comme *hispanus* et *hispanicus*, *gigas* et *giganteus*, *armatus* et *armiger*, *Lamarcki* et *Lamarckianus* ne peuvent être employés concurremment dans un même genre. Il en est évidemment de même pour les noms spécifi-

ques tirés de noms patronymiques dissemblables par l'orthographe, mais plus ou moins identiques par la prononciation, comme *Herrmanni*, *Hermannii*, *Ermanni*, *Hermani*, *Ermani* ; il en sera question plus loin, au paragraphe 100.

90. — La confusion qui résulte du double emploi d'un nom spécifique dans les limites d'un même genre est assurément plus grande que celle qui provient du double emploi d'un nom générique dans les limites d'un même règne. Aussi les auteurs doivent-ils s'efforcer d'échapper à ce danger. Cette sage précaution semble avoir été bien négligée par bon nombre de naturalistes : il en est un par exemple, dans les ouvrages duquel on peut relever, pour le seul genre *Cerithium* :

131 noms spécifiques employés 2 fois.				
15	»	»	3	»
9	»	»	4	»
1	(<i>pulchellum</i>)	»	5	»

91. — Quand un même nom spécifique est employé deux ou plusieurs fois dans un même genre, le plus ancien est seul valable ; tous les autres sont morts-nés, en quelque sorte, et doivent être changés.

Reuter admet que le nom le plus récent peut néanmoins être conservé, si l'auteur de l'espèce reconnaît lui-même, avant d'en avoir changé le nom, que celle-ci doit être transportée dans un autre genre. Il pense au contraire que ce nom doit être rejeté, quand le transport de l'espèce dans un autre genre est effectué par un naturaliste autre que son auteur.

Nous n'admettons pas, quant à nous, que l'auteur d'une espèce ait sur celle-ci plus de droit qu'un autre naturaliste, ni qu'il ait la faculté d'en changer à sa guise la dénomination : l'état-civil une fois constitué, le père n'a pas le droit de changer le nom de son enfant.

Dans le cas qui nous occupe, nous pensons que le nom attribué faussement à une espèce peut lui être conservé, s'il n'a été rejeté déjà, quand cette espèce vient à être reportée dans un autre genre, à la condition toutefois que ce dernier ne renferme pas déjà d'espèce du même nom. L'auteur de l'espèce est celui qui l'a attribuée au second genre ; le nom du premier auteur est perdu à tout jamais.

ARTICLE XIV

Tout nom générique ou spécifique devant être rejeté par application des règles précédentes ne pourra être employé à nouveau, si c'est un nom de Genre, dans le même Règne, si c'est un nom d'Espèce, dans le même Genre.

92. — Si deux genres portent le même nom et que le plus ancienne à disparaître, par suite de sa fusion avec un autre, le plus récent n'en doit pas moins perdre son nom. Par application des règles énoncées aux paragraphes 24 et 91, ce nom ne pourrait être conservé que si le genre passait d'un règne dans un autre.

ARTICLE XV.

Un nom générique ou spécifique, une fois publié, ne pourra plus être rejeté pour cause d'impropriété, même par son auteur.

93. — Un individu de petite taille qui s'appelle Legrand, un blond qui s'appelle Lenoir, un tailleur qui s'appelle Cordier, un libre-penseur qui s'appelle Bigot, un pauvre qui s'appelle Fortuné, une blonde qui s'appelle Mélanie, une négresse qui s'appelle Blanche, un gascon qui s'appelle Normand, etc., seraient évidemment mal inspirés de demander aux tribunaux le droit de modifier leur nom, pour cause d'impropriété.

De même, tout nom générique ou spécifique attribué à un être vivant doit être conservé, même s'il est en contradiction flagrante avec les caractères ou les attributs de cet être. Des noms tels que *Calocoris chenopodii*, *Plagiognathus arbustorum* et *Periplaneta orientalis* ne sauraient être modifiés, sous le prétexte que les deux premiers de ces Insectes ne vivent pas sur le *Chenopodium* ou sur les arbustes, et que le troisième se trouve aussi en occident. Le nom de *maximus* ou de *gigas* doit être conservé à une espèce, même si elle n'est pas la plus grande du genre ; le nom de *parvus*, de *minor* ou de *minutus*, même si elle n'est pas la plus petite. Le *Taenia nana* est un géant par rapport au *Taenia echinococcus*.

ARTICLE XVI.

Tout barbarisme, tout mot formé en violation des règles de l'orthographe, de la grammaire et de la composition devra être rectifié.

94. — Staudinger est d'avis que, « même quand un nom est

évidemment mal formé, la science zoologique n'en souffre pas ; seuls, les auteurs de tels noms prouvent qu'ils ignorent les règles de la langue latine.» En conséquence, il s'oppose à toute correction philologique et Reuter adopte sa manière de voir.

Cette thèse nous semble difficile à soutenir et nous avons le ferme espoir que le Congrès refusera de s'y rallier. Les avantages d'une nomenclature correcte et débarrassée de barbarismes est trop évidente pour qu'on doive insister ; sans prétendre à une correction cicéronienne, nous bornons notre désir à vouloir rendre le langage au moins intelligible. Il est certain que la connaissance du grec et du latin nous aide puissamment à retenir les milliers de noms génériques ou spécifiques, souvent bizarres, dont chacun de nous a la mémoire chargée : que la transcription latine d'un mot grec soit incorrecte, l'étymologie en est impossible à débrouiller et l'esprit se refuse à le retenir.

95. — On devra donc dire *Triopas* et *Melibœa*, au lieu de *Triopa* et *Melibe*, les noms grecs étant Τρίοπας et Μελίβοια. On dira encore *Piestotethus*, *Distoma*, *Cyclostoma*, *Ancyloceras*, *Grammatomyxia*, *Solenocurtus*, *Cylindrus*, *Odontacantha*, *Megalomastoma*, *Anodon*, *Macrodon*, *Lobodon*, *Pycnodon*, etc., au lieu de *Piezostethus*, *Distomum*, *Cyclostomus*, *Ancylocerus*, *Grammysia*, *Solecurtus*, *Cylinder*, *Odacantha*, *Lomastoma*, *Anodonta*, *Macrodontes*, *Lobodontus*, *Pycnodonte* et *Pycnodus*, etc. Quoi qu'en pense Reuter, l'intérêt de la zoologie ne souffre pas de ces rectifications.

96. — Les noms hybrides, c'est-à-dire composés d'un mot grec et d'un mot latin ou d'un mot grec ou latin et d'un autre mot emprunté à une langue différente, doivent être impitoyablement proscrits. Tels sont : *Omphaloclathrum* Klein, *Volutilithes* Swainson, *Pseudoliva* Sw., *Geovula* Sw., *Vermipsylla* Chimkievitz ; tels sont encore les noms dont il a été déjà question au paragraphe 15. Tous les noms formés d'après cette méthode vicieuse doivent être conservés, s'ils ne sont pas en désaccord avec les règles précédentes ; mais il est indispensable de les corriger, de manière à ce que chacun de leurs composants soient empruntés à une seule et même langue. M. Railliet a heureusement changé le nom de *Vermipsylla* en *Helminthopsylla*.

97. — Au paragraphe 8, nous avons indiqué déjà de quelle manière devaient être construits les mots composés : le mot *Hippopotamus*, formé contrairement à cette règle par les anciens eux-mêmes, montre que celle-ci n'est pas absolument inéluctable ; aussi

certain auteurs en ont-ils profité pour tirer du grec des noms dans la composition desquels le mot principal était placé devant l'attribut. C'est ainsi que la nomenclature zoologique compte les genres *Hydrophilus* Geoffroy et *Philhydrus* Solander, *Platysoma* Agassiz et *Somoplatys* Dejean, *Microrrhamphus* et *Rhamphomicon* Bonaparte, *Biorhiza* Westwood et *Rhizobia* Dejean, etc. Les noms ainsi formés sont trop nombreux pour qu'on puisse songer à les rectifier ou à les remplacer; il n'en est pas moins vrai que cette méthode est peu recommandable.

98. — Rappelons simplement ici ce que nous avons déjà dit au paragraphe 32, à propos des noms géographiqhes employés par les Romains. Le *Turbo younninus* d'Orbigny devra s'appeler *T. iconensis*.

99. — Nous avons déjà fait remarquer, au paragraphe 43 et ailleurs, combien il était nécessaire que les noms propres d'Homme pris comme noms générique ou spécifique gardassent leur orthographe intégrale. Des noms tels que *Dreissena* P. J. van Beneden, *Lichtensia* Signoret, *Raspelia* Nardo et *Raspalia* Gray doivent être corrigés en *Dreissensia*, *Lichtensteinia* et *Raspuilia*; on doit dire *Macropus Labillardierei* au lieu de *M. Billardieri*.

ARTICLE XVII

Lorsque des noms de Genre ou d'Espèce auront en latin une prononciation si peu différente qu'il en résulterait une confusion, le premier seul devra être conservé (Ex. : ceux qui auraient pour radicaux Philips et Phillips, Hermann, Herman, Erman, Ermann, etc., et affecteraient la même forme de dérivation).

100. — En outre des noms propres d'Homme, cités dans l'énoncé de ce dernier article et mentionnés déjà au paragraphe 89, il est un grand nombre de noms génériques, d'origine diverse, dont la trop grande ressemblance peut prêter à confusion. Roscoe Pound (1) en signale quelques-uns, admis par Saccardo dans le *Sylloge fungorum* :

<i>Libertella</i> Desm.	et <i>Libertiella</i> Speg. et Roum.
<i>Licea</i> Schrad.	<i>Lisea</i> Sacc.
<i>Dichaena</i> Fr.	<i>Dichlaena</i> D. et M.
<i>Pleospora</i> Rabh.	<i>Phleospora</i> Wallr.
<i>Entoloma</i> Fr.	<i>Entyloma</i> D. B.
<i>Reussia</i> Fres.	<i>Reessia</i> Fisch.
<i>Eriosphaera</i> Reich.	<i>Eriosphaeria</i> Sacc.
<i>Arthrobotryum</i> .	<i>Arthrobotrys</i> .
<i>Urospora</i> .	<i>Urosporium</i> .

(1) *Of generic and specific names too nearly alike*. American Naturalist, XXIII, p. 463, 1889.

On peut trouver des exemples analogues pour les noms spécifiques :

<i>Puccinia penstemonum</i> L.	et	<i>P. penstemonis</i> P.
<i>P. schileana</i> Speg.		<i>P. scheliana</i> Thuem.
<i>P. scleroteoides</i> Mont.		<i>P. sclerotioidea</i> Cooke.
<i>Cercospora pulvinulus</i> C. et E.		<i>C. pulvinulata</i> Sacc. et Winter.

En raison de sa trop grande similitude avec le précédent, Winter a changé ce dernier nom en *C. missouriensis*. Les autres noms méritent également d'être soumis à une revision sévère.

Nous croyons avoir examiné, dans les pages qui précèdent, la plupart des difficultés en présence desquelles peut se trouver le naturaliste nomenclateur. Notre tâche sera finie, quand nous aurons résumé ce long rapport en une série d'articles constituant un corps de règles que nous soumettons à l'approbation du Congrès.

I. — DE LA NOMENCLATURE DES ÊTRES ORGANISÉS.

1. — La nomenclature adoptée pour les êtres organisés est binaire et binominale. Elle est essentiellement latine. Chaque être y est distingué par un nom de genre suivi d'un nom d'espèce. Ex. : *Corvus corax* (§ 1).

2. — Dans les cas spéciaux où il est utile de distinguer des variétés, l'adjonction d'un troisième nom à ceux du genre et de l'espèce est permise. Exemple : *Corvus corax kamtschaticus* (§ 2).

3. — Ce serait une faute de dire *Corvus kamtschaticus*. Dès lors, l'interposition du mot *varietas* ou de son diminutif *var.* entre le nom de l'espèce et celui de la variété n'est pas nécessaire (§ 2).

4. — Quand le mot *varietas* est interposé, le nom de la variété s'accorde avec lui. Ex. : *Corvus corax var. kamtschatica*. Dans le cas contraire, le nom de la variété s'accorde avec le nom générique. Ex. : *Corvus corax kamtschaticus* (§ 2).

II. — DU NOM GÉNÉRIQUE.

5. — Les noms génériques doivent consister en un mot simple ou composé, mais toujours unique, soit latin, soit latinisé, soit considéré et traité comme tel, s'il ne vient pas du latin (§ 6).

6. — On peut prendre comme noms génériques :

a. — Des substantifs grecs, pour lesquels les règles de la trans-

cription latine devront être fidèlement suivies. Ex. : *Ancylus*, *Amphibola*, *Aplysia*, *Pompholyx*, *Physa*, *Cylichna* (§ 6 et 7).

b. — Des mots grecs composés, dans lesquels l'attribut devra toujours être placé avant le mot principal. Ex. : *Stenogyra*, *Pleurobranchus*, *Tyrodina*, *Cyclostoma*, *Sarcocystis*, *Pelodytes*, *Hydrophilus*, *Rhizobius* (§ 8).

A titre d'exception, on peut admettre des mots formés sur le modèle du mot *Hippopotamus*, c'est-à-dire dans lesquels l'attribut est après le mot principal. Ex. : *Philhydrus*, *Biorhiza*. Toutefois, les noms ainsi formés sont vicieux et ne doivent pas être imités (§ 8 et 97).

c. — Des substantifs latins. Ex. : *Ancilla*, *Auricula*, *Cassis*, *Conus*, *Dolium*, *Metula*, *Oliva*. Les adjectifs (*Prasina*) et les participes passés (*Productus*) ne sont pas admissibles.

d. — Des mots latins composés. Ex. : *Stiliger*, *Dolabrifer*, *Semifusus*.

e. — Des dérivés des mots grecs ou latins exprimant la diminution, la comparaison, la ressemblance, la possession. Exemple : *Lingularius*, *Lingulina*, *Lingulinopsis*, *Lingulella*, *Lingulepis*, *Lingulops*, tous dérivés de *Lingula*. Tout nom dérivé de la sorte n'est admissible qu'autant que l'objet ou l'être avec lequel il exprime une relation a déjà donné son nom à un autre genre (§ 10).

f. — Des noms mythologiques ou héroïques. Ex. : *Osiris*, *Venus*, *Brisinga*, *Göndul*, *Velleda*, *Crimora*. Ces noms prennent une désinence latine, quand ils manquent d'euphonie (*Aegirus*) (§ 12).

g. — Des noms ou des prénoms en usage dans l'antiquité. Ex. : *Cleopatra*, *Belisarius*, *Melania* (§ 12).

h. — Des noms patronymiques modernes. On leur adjoint alors une désinence qui leur donne la signification d'une dédicace (§ 11, 13 et 14).

On trouvera plus loin, à l'article 24, les règles de la transcription des noms propres empruntés à des langues qui n'écrivent pas avec des caractères latins; nous ne parlerons ici que des noms empruntés aux langues néo-latines ou germaniques.

Tout nom terminé par une consonne prendra la désinence *ius*, *ia*, *ium*. Ex. : *Selysius*, *Lamarckia* (§ 13).

Tout nom terminé par l'une des voyelles *e*, *i*, *o*, *y*, prendra simplement la désinence *us*, *a*, *um*. Ex. : *Blainvillea*, *Cavolinia*, *Fatiou*, *Bernaya*, *Quoya* (§ 13).

Tout nom terminé par *a* prend la désinence *ia*. Ex. : *Danaia* (§ 13).

Tout nom terminé par *u* ou par *eau* rentre dans le cas précédent, mais prend un *t* euphonique. Ex. : *Payraudeantia* (§ 13).

i. — Des noms de navires, qui doivent être traités exactement de la même manière que les noms patronymiques. Ex. : *Blakea*, *Hiron-dellea*, *Challengeria* (§ 18).

j. — Des noms barbares, c'est-à-dire empruntés à des langues

parlées dans des pays où n'existe aucun mouvement scientifique. Ex. : *Vanicoro* (§ 21).

Ces noms peuvent recevoir une désinence latine. Ex. : *Yetus*.

k. — Des noms formés par un assemblage quelconque de lettres. Ex. : *Fossarus*, *Neda*, *Clanculus* (§ 21).

l. — Des noms formés par anagramme. Ex. : *Verlusia*, *Linospa* (§ 22).

7. — Pour les noms patronymiques à double vocable, un seul des noms composants doit être pris comme nom spécifique. Ex. : *Selysius*, *Targionia*, *Moquinia*, *Edwardsia*, *Duthiersia* (§ 17).

8. — Les particules sont exclues des noms génériques empruntés à des noms d'Homme. Exemple : *Selysius*, *Blainvillea*, *Lacazea*, *Benedenia*, *Chiajea*.

Il va sans dire que cette règle n'est pas applicable aux cas où la particule est englobée dans le nom patronymique. Ex. : *Dumerilia* (§ 17).

9. — Les noms spécifiés à l'article 6. aux paragraphes *f*, *g*, *h* et *i*, ne doivent pas entrer dans la formation de mots composés. Des noms génériques tels que *Engrimmia*, *Buchiceras*, *Heromorpha*, *Möbiusispongia* sont vicieux (§ 15, 37).

10. — On doit éviter d'employer en zoologie des noms génériques existant déjà en botanique, et réciproquement. On connaît néanmoins un certain nombre de noms communs aux deux Règnes, et leur emploi n'a pas d'inconvénients sérieux. Ex. : *Balanus*, *Myrrha*, *Hagenia*, *Mirbelia* (§ 24).

11. — On doit éviter de prendre comme nom générique des noms géographiques, tels que *Chilina*, *Baikalia*. Les noms géographiques sont au contraire d'un grand secours pour la formation des noms spécifiques (§ 32).

III. — DU NOM SPÉCIFIQUE.

12. — Les noms spécifiques, qu'ils soient substantifs ou adjectifs, devront également être univoques. Cependant, par exception, seront admises des dénominations spécifiques à vocable double, qui auraient pour but de dédier à une personne dont le nom est double, ou d'établir une comparaison avec un objet simple. Ex. : *Sanctæ-Catarinæ*, *Jan-Mayeni*, *cornu-pastoris*, *cor-anguinum*, etc. Dans ce cas, les deux mots qui composent le nom spécifique seront toujours réunis par un trait d'union (§ 25).

13. — Les noms spécifiques peuvent être rangés sous trois catégories :

a. — Substantifs ou adjectifs rappelant une caractéristique de l'espèce (forme, couleur, origine, habitat, usages, habitudes, etc.) : *cor*, *cordiformis*, *gigas*, *giganteus*, *fluviorum*, *fontinalis*, *edulis*, *piscivorus*.

b. — Noms de personnes auxquelles on dédie l'espèce.

Ces noms seront toujours mis au génitif. Ce génitif sera toujours formé par l'addition d'un simple *i* au nom exact et complet de la personne à laquelle on dédie. Exemple : *Cuvieri*, *Linnei*, *Cotteaui*, *Mülleri*, *Sebai*, *Rissoi* (§ 34, 35, 36, 37, 38, 39).

Dans le cas où le nom dont il s'agit serait un nom ou prénom ayant été employé et décliné dans la langue latine, il suivrait les règles de la déclinaison. Ex. : *Plinii*, *Aristotelis*, *Victoris*, *Antonii*, *Elisabethæ*.

c. — Noms accolés au nom de genre par voie d'apposition et constituant une sorte de prénom, Ex. : *leo*, *coret*, *Hebe*, *Napoleo*, *arctos*, *calcar*.

14. — Le meilleur nom spécifique est un adjectif latin, court, d'une consonnance agréable et d'une prononciation facile. On peut admettre cependant des mots grecs latinisés ou des mots barbares indéclinables. Ex. : *hipposideros*, *echinococcus*, *zigzag* (§ 26).

15. — On doit éviter les dénominations dans lesquelles le nom spécifique est la répétition du nom générique. Ex. : *Trutta trutta*.

Il en est de même pour les noms triples, dans lesquels le nom de la variété est la répétition de celui de l'espèce. Ex. : *Amblystoma jeffersonianum jeffersonianum* (§ 27).

16. — Les préfixes *sub* et *pseudo* ne peuvent entrer en composition qu'avec des substantifs ou des adjectifs, latins pour la première, grecs pour la seconde. Ex. : *subterraneus*, *subviridis*, *Pseudacanthus*, *Pseudophis*, *Pseudomys*.

Elles ne peuvent entrer en composition avec des noms propres. Des dénominations telles que *sub-Wilsoni* et *pseudo-Grateloupana* sont très vicieuses (§ 33).

17. — La désinence $\epsilon\acute{\iota}\delta\omicron\varsigma$ ou sa forme latine *oides* ne peuvent entrer en composition qu'avec un substantif grec ou latin. On ne peut les combiner à un nom propre (§ 9 et 37).

18. — Si le nom spécifique exige l'emploi d'un nom géographique, celui-ci devra toujours être employé sous sa forme adjectivale, s'il était connu des Romains, ou s'il a été latinisé par les écrivains du Moyen-Age. Ex. : *lybicus*, *egyptiacus*, *græcus*, *burdigalensis*, *iconensis*, *petrocoriensis*, *parisiensis*.

19. — Tout nom géographique qui ne rentre pas dans la catégorie précédente sera transformé en adjectif, suivant les règles de la dérivation latine, tout en conservant l'orthographe exacte du radical, si

celui-ci n'a pas été employé en latin. Ex. : *neo-batavus, islandicus, brasiliensis, cauadensis*.

20. — Si le radical du nom géographique donnait lieu en latin à deux dérivés adjectifs (Ex. : *hispanus* et *hispanicus*), ils ne pourraient être employés concurremment dans le même genre.

21. — De même pour les noms communs. Ex. : seront considérés comme doubles emplois des noms tels que *fluviorum, fluvialis, fluvialis*.

22. — On adoptera l'orthographe locale pour transformer en adjectifs latins les noms empruntés à des pays faisant usage de l'alphabet latin (langues néo-latines et germaniques). Pour la commodité de la transcription, on adoptera les lettres marquées de signes diacritiques. Ex. : *spitzbergensis, islandicus, paraguayensis, patagonicus, barbadensis, fārøensis*.

23. — Les noms géographiques empruntés à des pays qui n'ont pas d'écriture ou qui ne font pas usage de l'alphabet latin, seront transcrits d'après les règles conventionnelles adoptées par la Société de géographie de Paris. Ex. : *kutaisianus, talishanus* (§ 29 et 30).

24. — Les articles 22 et 23 sont également applicables aux noms d'Hommes (§ 19 et 31).

25. — En raison des nombreux signes diacritiques dont sont surchargées les lettres, le roumain et certaines langues slaves qui font usage de l'alphabet latin (polonais, tchèque) rentrent dans le cas visé par l'article 23 (§ 20 et 31).

26. — Les noms géographiques empruntés à des noms d'Hommes seront transformés en adjectifs latins conformément aux articles 18 et 19. Ex. : *edwardiensis, diemenensis, magellanicus*.

Par exception, les noms d'île tels que Saint-Paul, Saint-Thomas, Sainte-Hélène pourront conserver la forme substantive, mais seront alors mis au génitif. Ex. : *Sancti-Pauli, Sanctæ-Helenæ* (§ 32).

IV. — DE LA MANIÈRE D'ÉCRIRE LES NOMS DE GENRE ET D'ESPÈCE

27. — Le nom de genre devra être écrit avec une première lettre majuscule.

28. — Le nom spécifique prendra la majuscule ou la minuscule, suivant la règle ordinairement suivie dans l'écriture. Ex. : *viridis, magnus, Cuvieri, Caesar* (§ 40).

29. — Est déclaré auteur d'une espèce celui qui rentre dans l'un des cas prévus au § 41. Le nom de l'auteur de l'espèce sera écrit à

la suite du nom spécifique, sans interposition de virgules ou de parenthèse, dans le même caractère que le texte courant; on suppose que le nom de l'espèce est en italique dans un texte romain, en romaines dans un texte italique. Ex.: La *Rana esculenta* Linné vit en France (§ 42).

30. — La même règle est applicable aux dénominations triples : le nom de l'auteur de l'espèce vient après le nom spécifique; celui de l'auteur de la sous-espèce vient après le nom de celui-ci. Ex.: La *Rana esculenta* Linné *marmorata* Hallowell vit en Chine (§ 43 et 44).

31. — Le nom de l'auteur d'une espèce ou d'une sous-espèce, cité conformément à l'article 30, est souvent indiqué en abrégé. On adoptera la liste d'abréviations proposée par le Musée zoologique de Berlin (§ 45 et 46).

32. — Ici doit se placer la règle adoptée par le Congrès à propos des cas prévus aux § 48 et 49.

V. — SUBDIVISION ET RÉUNION DES GENRES ET DES ESPÈCES

33. — Quand un genre est subdivisé, le nom ancien doit être maintenu à l'une de ses subdivisions et à celle qui renferme le type originaire du genre (§ 51 et 52).

34. — Quand le type originaire n'est pas clairement indiqué, l'auteur qui le premier subdivise le genre, peut appliquer le nom ancien à telle subdivision qu'il juge convenable, et cette attribution ne pourra être modifiée ultérieurement (§ 53).

35. — Le dédoublement des espèces est soumis aux deux règles précédentes (§ 54).

36. — Ici doit se placer la règle adoptée par le Congrès à propos du cas prévu au § 47.

37. — Ici doit se placer la règle adoptée par le Congrès à propos du cas prévu au § 55.

38. — Un genre formé par la réunion de plusieurs autres doit prendre le nom du plus ancien des composants (§ 56).

39. — Cette même règle est applicable quand plusieurs espèces sont réunies en une seule (§ 56).

40. — Quand, par suite de la réunion de deux genres, deux êtres ayant le même nom spécifique se trouvent rapprochés, le plus récent perd son nom spécifique et reçoit un nom nouveau (§ 67).

VI. — DU NOM DE FAMILLE.

41. — Les noms de famille seront formés en ajoutant la désinence *idae* au radical du genre servant de type. On dénommera les subdivisions de la famille en ajoutant la désinence *inae* au nom du genre servant de type (§ 68).

VII. — LOI DE PRIORITÉ.

42. — Le nom attribué à chaque genre et à chaque espèce ne peut être que celui sous lequel ils ont été le plus anciennement désignés, à la condition :

a. — Que ce nom ait été divulgué dans une publication où il aura été clairement et suffisamment défini (§ 80, 81, 82, 83, 84).

b. — Que l'auteur ait affectivement entendu appliquer les règles de la nomenclature binaire (§ 69).

43. — La nomenclature binaire a été fondée par Tournefort, en 1700 Lang a été le premier à l'appliquer à la zoologie, en 1722; c'est seulement en 1758 que Linné l'a employée dans la classification des animaux (§ 70, 71, 72, 73, 74).

44. — L'année 1722 est donc la date à laquelle les zoologistes doivent remonter pour rechercher les noms génériques ou spécifiques les plus anciens. Tout nom prélinnéen doit être adopté, s'il est conforme à l'article 42 (§ 75, 76, 77, 78, 79).

45. — Une espèce qui a été faussement identifiée doit reprendre son nom primitif, en raison de l'article 42 (§ 85). La notation à donner à cette espèce reste à déterminer.

46. — La loi de priorité doit prévaloir, et par conséquent le nom le plus ancien doit être conservé :

a. — Quand une partie quelconque d'un être a été dénommée avant l'être lui-même (§ 57, 58, 59, 60).

b. — Quand la larve, considérée par erreur comme un être adulte, a été dénommée avant la forme parfaite (§ 61 et 62).

Exception doit être faite pour les groupes tels que les Cestodes, les Trématodes, les Nématodes, les Acanthocéphales, les Acariens, etc., en un mot pour les animaux à métamorphoses et à migrations dont la plupart des espèces devraient être soumises à une revision, d'où résulterait un bouleversement profond de la nomenclature (§ 63).

c. — Quand les deux sexes d'une même espèce ont été considérées comme des espèces distinctes ou même comme appartenant à des genres distincts (§ 64).

d. — Quand l'animal présente une succession régulière de deux générations dissemblables, ayant été considérées comme appartenant à des espèces ou même à des genres distincts (§ 65 et 66).

47. — Tout nom générique déjà employé dans le même règne devra être rejeté (§ 86 et 87).

48. — On ne doit pas considérer comme des noms de genre différents des noms qui ne se distinguent que par la terminaison masculine, féminine ou neutre, ou par un simple changement orthographique (§ 83).

49. — Sera rejeté de même tout nom spécifique employé déjà dans le même genre (§ 89, 90, 91).

50. — Tout nom générique ou spécifique devant être rejeté par application des règles précédentes ne pourra être employé de nouveau, si c'est un nom de genre, dans le même règne, si c'est un nom d'espèce, dans le même genre (§ 92).

51. — Un nom générique ou spécifique, une fois publié, ne pourra plus être rejeté pour cause d'impropriété, même par son auteur (§ 93).

52. — Tout barbarisme, tout mot formé en violation des règles de l'orthographe, de la grammaire et de la composition devra être rejeté (§ 94, 95, 96, 97, 98, 99).

53. — Lorsque des noms de genre et d'espèce auront en latin une prononciation si peu différente qu'il en résulterait une confusion, le premier seul devra être conservé. Ex. : ceux qui aurait pour radicaux Philips et Phillips, Hermann, Herman, Erman, Ermann, etc., et affecteraient la même forme de dérivation.
